



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement industriel**

Distr. générale  
19 mars 2015  
Français  
Original: anglais

**Conseil du développement industriel**  
**Quarante-troisième session**  
Vienne, 23-25 juin 2015  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
**Programme et budgets, 2016-2017**

**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente et unième session**  
Vienne, 27-29 mai 2015  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programme et budgets, 2016-2017**

**PROGRAMME ET BUDGETS 2016-2017\***

Propositions du Directeur général

\* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.15-01998 (F) 220415 230415



Merci de recycler 

## Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations .....	5
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b> .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	9
I. CADRE PROGRAMMATIQUE .....	9
II. AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES .....	16
III. CADRE BUDGÉTAIRE .....	20
Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2016-2017 pour l'ensemble des opérations .....	24
2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel .....	25
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui .....	26
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2016-2017 avec données comparatives concernant 2014-2015 .....	27
4 a) Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2016-2017 avec données comparatives concernant 2014-2015 .....	29
4 b) Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2016-2017 .....	30
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour 2014-2015 et 2016-2017 ..	31
<b>GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS</b> .....	33
Programme A.1: Réunions des organes directeurs .....	34
Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres .....	34
<b>GRAND PROGRAMME B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE</b> .....	35
Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique .....	36
Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel .....	37
Élément de programme B.1.2: Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et coordination .....	37
Élément de programme B.1.3: Assurance et contrôle de la qualité des programmes .....	38
Programme B.2: Évaluation .....	38
Programme B.3: Services juridiques .....	38
Programme B.4: Contrôle interne .....	39
Programme B.5: Éthique et responsabilisation .....	39



<b>GRAND PROGRAMME E: GESTION DES BÂTIMENTS</b> .....	55
Programme E.1:                      Gestion commune des bâtiments.....	55
Programme E.2:                      Gestion conjointe des bâtiments .....	55
<b>GRAND PROGRAMME F: COÛTS INDIRECTS</b> .....	57
Programme F.1:                      Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	57
<b>PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b> .....	59
<b>RECETTES ACCESSOIRES</b> .....	60

Annexes

A. Tableau 1: Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	62
Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme .....	64
Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme .....	66
B. Tableau 1: Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2014-2015.....	68
Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2014-2015 .....	69
Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2014-2015.....	70
C. Postes par grand programme et programme.....	71

## **Abréviations**

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CIV	Centre international de Vienne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DDIA	Décennie du développement industriel de l'Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	Technologies de l'information et de la communication



## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre ci-joint au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, son projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2016-2017.

2. Le projet de programme et de budgets a été établi compte tenu du vif regain d'intérêt suscité à l'échelle internationale par le mandat de l'Organisation touchant le développement industriel inclusif et durable et par les services connexes que fournit celle-ci. Son élaboration coïncide également avec une période de transition importante, dans le cadre du développement mondial, vers le nouveau programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable qui y sont associés, programme qui sera pleinement opérationnel au cours de la période visée par le présent document.

3. Ces deux dernières années, un certain nombre d'événements majeurs sur le plan intergouvernemental ont mis en évidence le rôle central de l'ONUDI dans la promotion d'un développement industriel inclusif et durable. En décembre 2013, les États Membres de l'Organisation ont approuvé la Déclaration de Lima: "Vers un développement industriel inclusif et durable" (résolution GC.15/Res.1), dans laquelle ils ont souligné l'importance de ce type de développement pour servir de base à une croissance économique soutenue, et encouragé un examen approprié de la question lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Ce faisant, ils ont clairement reconnu le rôle que jouait le développement industriel inclusif et durable dans l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable.

4. En outre, le rapport final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, publié en juillet 2014, a mis l'accent sur la reconnaissance croissante à l'échelle internationale du développement industriel inclusif et durable en tant que partie intégrante du nouveau cadre de développement mondial, en proposant l'industrialisation inclusive et durable au titre de neuvième objectif de développement durable, associée à une infrastructure résiliente et à l'innovation.

5. Ces nouveaux mandats intergouvernementaux attribués à la fois à l'ONUDI et au système des Nations Unies dans son ensemble ont été étayés par une action de plus en plus axée sur l'obtention de résultats et d'effets concrets dans tous les secteurs des activités de l'Organisation, au niveau de la décision, des opérations et de la gestion. Cela a été souligné dans le document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, intitulé "Document d'orientation stratégique" et publié sous la cote IDB.41/24, qui a également proposé une feuille de route précise pour un cadre de gestion et de résultats à long terme pour l'Organisation.

6. À partir de ces orientations très détaillées, l'ONUDI a mis en place un nouveau cadre intégré de résultats et de performance, qui doit servir de fondement aux systèmes de gestion axée sur les résultats, de suivi et de notification à long terme de l'Organisation. Conformément à l'ordre du jour thématique général et compte tenu des impératifs de transparence, d'efficacité et d'efficience, ce cadre intégré de résultats et de performance est exposé dans le présent document sur le

programme et les budgets, de même que dans le nouveau cadre de programmation à moyen terme pour 2016-2019.

7. Au cours de l'exercice biennal, l'ONUDI continuera de mettre en œuvre sa politique de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, qui sera intégrée dans tous les programmes pertinents et fera l'objet d'un élément de programme spécifique au titre du programme C.1. Elle redoublera également d'efforts pour assurer un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans le cadre de ses stratégies relatives aux ressources humaines et de ses politiques de recrutement. Cette initiative sera mise en œuvre sous la supervision directe du Directeur général.

8. Nonobstant le ferme soutien dont l'ONUDI a bénéficié de la part de la plupart de ses États Membres, le budget proposé dans le présent document pour l'exercice 2016-2017 a dû être élaboré en prenant en considération l'incidence du retrait de certains États Membres de l'Organisation ainsi que les restrictions budgétaires auxquelles les États Membres continuent de faire face en raison de la crise financière et économique mondiale. Il tient également pleinement compte de la décision du Conseil du développement industriel (IDB.39/Dec.7), dans laquelle il est dit que, dès l'annonce du retrait d'un État Membre, le budget ordinaire de l'Organisation doit être réajusté de sorte qu'il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent Membres.

9. Par souci de conformité avec la décision IDB.39/Dec.7, il est proposé d'apporter des modifications aux crédits budgétaires destinés, d'une part, aux Ressources spéciales pour l'Afrique (RSA), où la base de financement sera transférée aux contributions volontaires et, d'autre part, aux opérations de terrain de l'ONUDI, où de nouvelles économies budgétaires seront réalisées sans incidence sur les activités hors Siège de l'Organisation et sur le nombre de pays bénéficiaires. Les réductions budgétaires prévues dans ce contexte s'inscrivent à 5 532 000 euros et 4 616 900 euros respectivement.

10. En outre, il est proposé de demander des ressources additionnelles pour trois nouveaux éléments majeurs du programme et des budgets de l'ONUDI, à savoir i) la totalité des contributions destinées au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, qui selon les calculs du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) s'établissent à 1 693 600 euros; ii) le programme de partenariats avec les pays nouvellement mis en place, évalué à 2 110 200 euros; et iii) des composantes supplémentaires pour le progiciel de gestion intégré (PGI), évaluées à 1,5 million d'euros. Des justifications détaillées concernant ces nouveaux éléments sont données à la Section II de l'Introduction.

## INTRODUCTION

### I. CADRE PROGRAMMATIQUE

11. Le mandat de L'ONUDI consistant à aider ses États Membres à parvenir à un développement industriel inclusif et durable découle de son Acte constitutif ainsi que d'un certain nombre de documents d'orientation fondamentaux approuvés par les organes directeurs de l'Organisation. Il s'agit notamment de la Déclaration de Lima: "Vers un développement industriel inclusif et durable", adoptée par la Conférence générale à sa quinzième session en décembre 2013, et du document final du Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, intitulé "Document d'orientation stratégique" (IDB.41/24) également approuvé par la Conférence générale à cette même session (décision GC.15/Dec.18). Le programme et les budgets pour 2016-2017 ont été élaborés selon les orientations données dans ces documents, de même que dans le nouveau cadre intégré de résultats et de performance qui assure à l'ONUDI un meilleur système de gestion axée sur les résultats, de suivi et de notification. L'objectif est de rendre l'Organisation mieux à même de mener à bien ses activités dans un contexte de développement en mutation rapide et de plus en plus contraignant.

#### **Programme de développement pour l'après-2015**

12. Lors de l'élaboration du programme et des budgets pour l'exercice 2016-2017, on a veillé attentivement à aligner le cadre programmatique sur les buts et objectifs de développement approuvés par la communauté internationale au titre du programme de développement pour l'après-2015. L'ONUDI continuera d'adapter ses cadres programmatique et budgétaire pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable relevant de son mandat et de sa compétence. Les négociations intergouvernementales sur la définition du programme de développement pour l'après-2015 étant actuellement en cours, l'ONUDI a établi un lien entre sa perception du développement industriel inclusif et durable et les visées et la vocation transformatrice globales des objectifs de développement durable, ainsi que des objectifs proposés par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable.

13. Un domaine particulier où l'Organisation a déjà pris des mesures préliminaires est la fourniture d'un appui à la création de partenariats multipartites dans les pays en développement en vue d'instaurer un développement industriel inclusif et durable étayé par de solides infrastructures commerciales et de puissants réseaux technologiques (Objectif 9: infrastructure, industrialisation et innovation). En raison de la nature globale et interdépendante du programme de développement durable, l'ONUDI contribuera également, en conformité avec son mandat, à la réalisation de la plupart des autres objectifs de développement durable susceptibles d'être adoptés, y compris la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes, l'énergie durable, la croissance économique et des emplois dignes, l'urbanisation, la consommation et la production durables, des sociétés pacifiques, et le partenariat mondial pour le développement.

14. En outre, les activités de l'ONUDI sont pleinement conformes aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et plusieurs d'entre elles se fondent sur des accords multilatéraux comme le Protocole de Montréal relatif à des

substances qui appauvrissent la couche d’ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata sur le mercure et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

### **Format et présentation**

15. La structure du programme et des budgets 2016-2017 repose sur six grands programmes, à savoir:

Grand programme A: Organes directeurs

Grand programme B: Direction exécutive et gestion stratégique

Grand programme C: Cadre de programmation thématique:  
vers un développement industriel inclusif et durable

Grand programme D: Services d’appui au programme

Grand programme E: Gestion des bâtiments

Grand programme F: Coûts indirects

16. Les grands programmes A et B continuent respectivement de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction exécutive de l’ONUDI. Le grand programme C porte sur l’ensemble des services fonctionnels fournis par l’ONUDI à ses États Membres, y compris les activités sur le terrain dont l’objectif est d’assurer une plus grande cohérence au niveau des régions et des pays, tout en permettant d’inscrire dans une structure unifiée les services consultatifs relatifs à l’élaboration des politiques, la recherche et les statistiques, les relations avec les donateurs et les contacts avec l’extérieur, notamment la sensibilisation et les relations extérieures. Le grand programme D porte sur les différents services d’appui nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités de fond de l’Organisation, et le grand programme E sur la gestion du Centre international de Vienne (CIV). Le grand programme F a trait à tous les coûts indirects et aux services communs des organisations sises à Vienne, ainsi qu’aux activités d’organismes des Nations Unies auxquelles l’ONUDI participe.

### **Structure programmatique et base de ressources**

17. La structure du programme et des budgets 2016-2017 s’appuie sur la structure appliquée dans le document correspondant pour 2014-2015; cependant des améliorations sensibles y ont été incorporées. Alors que les grands programmes A, D, E et F ont fait l’objet d’assez peu de changements, des améliorations majeures ont été apportées aux grands programmes B et C, l’objectif étant de fournir des services plus performants aux États Membres et d’aligner plus étroitement les activités sur le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019. Le cadre intégré de résultats et de performance nouvellement adopté a remplacé les anciens tableaux de la gestion axée sur les résultats, et est incorporé dans les grands programmes A, B, C, et D. On trouvera ci-après un résumé des programmes et éléments de programme dont se composent les grands programmes.

18. Comme pour le précédent exercice biennal, les activités proposées dans le programme et les budgets 2016-2017 devront être menées au moyen des ressources limitées dont dispose l’Organisation. Les propositions pour 2016-2017 représentent un montant en réduction de 2,7 % en termes réels, tandis que le budget ordinaire a

été réduit de 3,3 %, dont une réduction de 10,4 millions d'euros correspondant à la part des États Membres qui ont quitté l'Organisation, et l'inscription d'un montant total de 5,6 millions d'euros correspondant à la contribution de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, à des améliorations prévues pour le progiciel de gestion intégré SAP (PGI) et aux ressources nécessaires pour le Programme de partenariats avec les pays. En outre, les dépenses ont été revues à la baisse pour compenser la réduction prévue des intérêts bancaires à hauteur de 1,0 million d'euros.

19. Le *budget ordinaire* est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, une très faible part provenant d'autres sources, comme les recettes générées par les intérêts créditeurs, la vente de publications et les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et bureaux de pays de l'ONUDI. L'Acte constitutif de l'Organisation prévoit que 6 % du montant net du budget ordinaire doivent être affectés au Programme ordinaire de coopération technique.

20. Le *budget opérationnel* est alimenté principalement par les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes correspondent à un remboursement acquitté par les donateurs en compensation partielle des services d'appui fournis par l'ONUDI.

21. Le *grand programme A* conserve ses deux programmes traditionnels concernant l'organisation des réunions des organes directeurs ainsi que la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat et la mise en place de solides relations avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Par le biais du programme A.1, le grand programme assure l'organisation des réunions des organes directeurs principaux et subsidiaires de l'ONUDI et veille à ce que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure. À travers le programme A.2, il fournit aux organes directeurs des services fonctionnels, techniques, logistiques et d'appui consultatif ainsi que des services de secrétariat qui sont le principal moyen de communication et d'interaction entre les États Membres et le secrétariat de l'ONUDI.

22. Le niveau des ressources du grand programme A a légèrement augmenté passant de 2,7 à 2,8 % du budget total de l'Organisation. Dans ce contexte, il convient de noter que les crédits ouverts au titre des organes directeurs avaient été sensiblement réduits en 2014-2015, un élément important à signaler à cet égard ayant été le remplacement des comptes rendus analytiques du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale dans les six langues par des enregistrements numériques. Dans sa décision IDB.41/Dec.12 m), le Conseil a décidé d'évaluer, à sa quarante-troisième session, l'expérience acquise de la mise en place des enregistrements numériques. Le Conseil est donc invité à donner son avis sur le point de savoir si l'utilisation d'enregistrements numériques peut être confirmée dans une perspective à long terme. L'expérience en interne ainsi que les observations formulées par des États Membres semblent indiquer que l'adoption et l'utilisation de documents numériques ont donné satisfaction et sont acceptables.

23. Le *grand programme B* comprend cinq programmes. Le programme B.1 regroupe les principales fonctions de direction et de gestion stratégique en trois éléments de programme distincts: B.1.1 Direction exécutive et alignement organisationnel; B.1.2 Planification stratégique, cohérence et coordination à

l'échelle du système des Nations Unies; et B.1.3 Assurance et contrôle de la qualité des programmes. Le premier vise principalement à définir des orientations de politique générale pour toutes les activités de l'ONUDI, tandis que le deuxième vise à déterminer des orientations et priorités spécifiques ainsi que le positionnement stratégique de l'Organisation au sein du système des Nations Unies. Le troisième élément a pour objet de superviser et de mettre en œuvre le cadre de l'ONUDI relatif à l'assurance de la qualité, s'agissant notamment de promouvoir l'efficacité des activités de développement de l'Organisation.

24. Le programme B.2 porte sur la fonction d'évaluation, à laquelle l'ONUDI accorde un degré de priorité élevé étant entendu qu'elle contribue à promouvoir la responsabilisation, l'apprentissage et l'efficacité des services fonctionnels qu'elle fournit. Le programme B.3 concerne les services juridiques et vise à faire en sorte que toutes les activités et tous les programmes de l'ONUDI soient conformes aux cadres juridiques de l'Organisation. Le programme B.4, consacré au contrôle interne, a pour objet de promouvoir l'intégrité et la transparence au moyen de services de vérification interne objective et indépendante et d'enquêtes sur les irrégularités présumées. Le programme B.5, axé sur l'éthique et la responsabilisation, concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique.

25. La proportion du montant total brut des ressources allouée au grand programme B dans le programme et les budgets pour 2016-2017 augmentera légèrement (de 0,1 %).

26. Le *grand programme C*, le plus vaste de tous, regroupe les activités de programme de l'ONUDI dans les trois domaines thématiques du développement industriel inclusif et durable, qui sont tous issus directement du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019. Le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui est chargé de représenter l'ONUDI sur le terrain et de faire connaître au Siège de l'Organisation les besoins locaux, est intégré dans ce grand programme. En outre, celui-ci comprend des programmes consacrés aux questions transversales et à l'appui aux opérations hors Siège.

27. Le programme C.1 englobe les services fournis par l'ONUDI aux États Membres au titre du domaine thématique "*Création d'une prospérité partagée*", et vise à faire progresser l'éradication de la pauvreté et l'inclusion en offrant des possibilités accrues à toutes les femmes et tous les hommes de tous les groupes sociaux. Il s'articule sur trois éléments de programme. Le premier élément, C.1.1, a pour objectif spécifique de promouvoir les possibilités économiques en faveur des pauvres vivant en zone rurale par le développement de l'agribusiness et le développement rural. L'élément C.1.2 met essentiellement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes aux activités productives, et l'élément C.1.3 vise à s'attaquer aux problèmes liés à la sécurité humaine et aux problèmes auxquels font face les pays et les communautés sortant d'une situation de crise.

28. Le Programme C.2 est axé sur la fourniture de services dans le cadre du domaine thématique "*Renforcement de la compétitivité économique*". Le premier des trois éléments de ce programme, l'élément C.2.1, a trait aux services d'appui à l'investissement et aux technologies en faveur du développement industriel, y compris le développement des PME et la promotion de regroupements industriels et de liens économiques. L'élément C.2.2 propose des services visant à renforcer les

capacités commerciales des producteurs des pays en développement pour leur permettre de répondre aux exigences des marchés internationaux, tout en appuyant la notion de responsabilité des entreprises parmi les PME à vocation exportatrice. L'élément C.2.3 offre un ensemble cohérent de services dans les domaines de l'entrepreneuriat et du développement de compétences connexes, notamment en ce qui concerne l'élaboration de programmes d'enseignement spécialisé et la formation professionnelle.

29. Le Programme C.3 englobe les services de l'ONUDI dans le domaine "*Protection de l'environnement*" et comprend trois éléments de fond. L'élément C.3.1 a pour objet d'encourager une baisse de la consommation de ressources naturelles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres émissions et déchets issus des procédés industriels, ainsi que l'adoption de mesures ciblées visant une utilisation plus rationnelle et une gestion plus efficace de l'énergie industrielle, une utilisation productive de l'eau et une gestion écologiquement viable des produits chimiques. L'élément C.3.2 a pour objet de promouvoir l'accès à une énergie propre à des fins productives et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie, tandis que l'élément C.3.3 doit aider les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata sur le mercure et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

30. Le Grand programme C.4 porte sur toute une gamme de services transversaux, et comprend cinq éléments de programme: L'élément C.4.1 est consacré aux activités de promotion, de communication et de sensibilisation de l'ONUDI; l'élément C.4.2 a pour objet de donner des conseils sur les politiques et stratégies de développement industriel, tout en produisant des travaux de recherche appliquée, des connaissances et des statistiques à l'appui des stratégies et politiques de développement industriel; l'élément C.4.3 a trait à la question, de plus en plus importante, des partenariats stratégiques avec des parties prenantes ainsi qu'à la coopération Sud-Sud; l'élément C.4.4 a pour thème les programmes régionaux ainsi que les réseaux d'échange de savoir et les activités de coordination des politiques qui y sont liés; et l'élément C.4.5 est axé sur la bonne gestion du programme, notamment sur l'établissement d'un mécanisme systématique de suivi et d'évaluation des progrès réalisés, ainsi que la mobilisation des ressources et les relations avec les donateurs.

31. Le Programme C.5 permet de veiller à ce que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et les bureaux de pays ainsi que les comptoirs, reçoive un appui optimal et soit pleinement intégré aux activités menées dans le cadre du grand programme C.

32. On constate une baisse des ressources globales allouées au grand programme C, de 61,1 % à 57,9 %, due principalement au transfert de la base de ressources destinée aux ressources spéciales pour l'Afrique, d'un montant de 5,53 millions d'euros, du budget ordinaire à un financement extrabudgétaire. En outre, les crédits ouverts au budget pour ce grand programme ont été réduits suite à un meilleur ciblage des opérations de terrain. Des ressources supplémentaires ont également été incluses dans ce programme pour répondre à la nécessité de renforcer

l'unité des relations stratégiques avec les donateurs de l'Organisation, qui contribuera au programme C.4, Services transversaux.

33. Le **grand programme D** comprend les différents services d'appui requis pour assurer l'efficacité des opérations de l'ONUDI. Ils sont présentés sous six programmes distincts, D.1 à D.6, qui portent respectivement sur la gestion des ressources humaines, les services financiers, les achats et la logistique, la gestion de l'information et de la communication, l'appui aux processus et aux systèmes ainsi que la direction et la gestion. Seul le programme D.3 est subdivisé en deux éléments, qui portent sur les services d'achat et les services de logistique. La part du grand programme D a progressé dans le budget total, passant de 17,5 % à 18,9 %, ce qui est dû principalement à un poste budgétaire de 1,5 million d'euros, rendu nécessaire pour perfectionner le progiciel de gestion intégré, l'objectif étant de renforcer et d'améliorer en permanence les opérations de l'ONUDI.

34. Le **grand programme E** a trait à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation des bâtiments du CIV, qu'assure l'ONUDI pour le compte des quatre organisations sises dans le complexe, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), l'ONUDI et l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), qui y contribuent financièrement. Il comprend deux programmes distincts, le programme E.1, Gestion commune des bâtiments, et le programme E.2, Gestion conjointe des bâtiments, qui concernent des services dans l'ensemble similaires pour ce qui est des objectifs du grand programme, mais différents de par leurs sources de financement. Le programme E.1 est financé par toutes les organisations sises au CIV, alors que le programme E.2 n'est financé que par l'ONUDI, l'ONUUV et l'OTICE.

35. Le montant brut des prévisions de dépenses proposé pour la gestion commune des bâtiments (programme E.1) fait apparaître une baisse de 1 694 900 euros due principalement à la réduction des crédits budgétaires pour la location et l'entretien des locaux suite aux demandes formulées par les organisations sises à Vienne concernant des travaux d'aménagement de locaux de bureau. Par conséquent, les recettes remboursables s'établiront à un niveau très inférieur. Le coût pour les organisations sises à Vienne restera le même, dont la part de l'ONUDI à hauteur de 15,389 %. Le montant brut des prévisions de dépenses proposé pour le programme E.2 Gestion conjointe des bâtiments est resté constant à hauteur de 1 989 400 euros.

36. Le **grand programme F** porte sur les contributions de l'ONUDI aux services partagés et sur les autres coûts indirects. Il comprend un seul programme, le programme F.1, qui a trait aux services spécifiques conjoints des organisations sises à Vienne ainsi qu'aux activités conjointes du système des Nations Unies, dont le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Les coûts indirects font apparaître une hausse de 1 745 353 euros, due principalement à l'augmentation du niveau de contribution aux activités conjointes à l'échelle du système des Nations Unies, un poste de dépense de 1 693 600 euros ayant été ajouté au titre de la part de l'ONUDI dans le coût du système de coordonnateurs résidents, en sus de la contribution de base. En outre, on constate une augmentation de 213 700 euros des coûts du régime de l'assurance maladie après la cessation de service, imputable au plus grand nombre de retraités. Ces augmentations ont été partiellement compensées par des réductions au titre d'autres postes.

37. **Programme ordinaire de coopération technique:** Le programme ordinaire de coopération technique a trait aux activités de coopération technique financées par le budget ordinaire comme prévu dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, Partie B). Comme au cours de l'exercice biennal 2014-2015, la totalité des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2016-2017. Le montant des ressources allouées au Programme ordinaire de coopération technique est réduit de 287 861 euros, évolution qui s'inscrit dans la droite ligne des réductions globales du budget ordinaire et qui permet ainsi de se tenir à la part de 6 % prévue par l'Acte constitutif de l'ONUDI.

38. En outre, le programme et les budgets pour l'exercice 2016-2017 comprennent également le poste supplémentaire, **Recettes accessoires**, qui comptabilise les recettes provenant de sources diverses, notamment les intérêts bancaires, la vente de publications et le fond autorenouvelable pour les publications destinées à la vente, la vente de matériel usagé et les gains nets au change.

#### **Comparaison avec l'exercice précédent par principal objet de dépense**

39. **Changements concernant les dépenses de personnel et les postes:** Au total, un poste est supprimé. Des précisions sur la répartition des postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C. Conformément aux orientations figurant dans la décision IDB.41/Dec. 12 i), 12 poste des classes D-1 et P-5 sont supprimés alors que six postes sont créés aux classes P-1 à P-3. Quatre postes de responsables de programme nationaux sont créés pour renforcer le réseau de bureaux extérieurs.

40. **Voyages autorisés:** Répondant aux demandes formulées par les États Membres en vue de réduire davantage les coûts de voyage, de rationaliser les règles régissant les conditions des voyages autorisés, et d'assurer le plein respect de ces règles, une circulaire du Directeur général sur les voyages autorisés a été publiée le 16 mars 2015 dans le but d'atteindre ces objectifs. Malgré ces mesures, des considérations d'ordre programmatique nécessitent une hausse globale de 443 444 euros des ressources allouées aux voyages autorisés. Cela est dû en partie à un changement des modalités d'application d'un portefeuille de projets relevant du Protocole de Montréal exécuté en Chine, qui a pour effet de réduire les frais payés pour des services contractuels aux partenaires d'exécution, mais qui nécessite des missions de suivi plus fréquentes. Cette hausse s'explique également par une augmentation des frais de voyage consécutive à la mise en œuvre du nouveau Programme de partenariats avec les pays.

41. **Dépenses de fonctionnement:** Le grand programme relatif aux coûts indirects comportant un important élément consacré aux ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement, les autres grands programmes ne reflètent qu'une faible part de ces coûts. Ces dépenses de fonctionnement, qui comprennent notamment, mais pas exclusivement, les services d'impression, de traduction et d'information ainsi que des activités conjointes du système des Nations Unies, ont une incidence directe sur les programmes nécessitant de tels services. L'accroissement des ressources nécessaires à ces dépenses de fonctionnement s'explique principalement par l'inscription d'un montant de 1 693 600 euros, qui représente la part intégrale de la contribution de l'ONUDI au financement du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. La contribution de base qui était la contribution minimale exigible, était déjà intégrée dans le budget pour l'exercice biennal 2014-2015. Le

montant additionnel prévu pour le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies a été partiellement compensé par des réductions d'autres dépenses de fonctionnement, ce qui se traduit par une augmentation totale de 1 089 976 euros.

42. *Technologies de l'information et de la communication*: L'accroissement des besoins en ressources dans ce domaine est dû principalement à la nécessité de prévoir des crédits de 1,5 million d'euros pour apporter des améliorations supplémentaires au système PGI, comme indiqué précédemment.

## II. AJUSTEMENTS DES PROGRAMMES

### Cohérence des Nations Unies et système de coordonnateurs résidents

43. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, qui s'appuie sur la résolution Res.67/226 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012, définit le cadre de la cohérence, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités axées sur le développement menées par celui-ci. Ces dernières années, l'ONUDI a activement participé à l'élaboration de l'examen quadriennal complet, tout récemment à la mise au point de ses indicateurs, puis au cadre de suivi et de notification y relatif qui comprend les sources de données appropriées recensées pour les indicateurs. Conformément à la décision GC.15/Dec.17 sur le cadre de programmation à moyen terme, les recommandations issues du dernier examen complet des activités opérationnelles de développement ont été prises en considération lors de l'élaboration du projet de cadre de programmation quadriennal pour 2016-2019, dont il sera tenu compte dans les propositions actuelles et futures du programme et des budgets.

44. L'ONUDI a contribué à la mise en place de mécanismes destinés à assurer la cohérence de l'action du système, y compris par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), de ses deux comités de haut niveau sur les programmes et sur la gestion, et du GNUD, dont l'ONUDI est membre à part entière du conseil consultatif. Dans le cadre de ces efforts, l'ONUDI met en conformité toutes ses activités de programme au niveau des pays avec le système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, tout en apportant un soutien aux activités des bureaux des coordonnateurs résidents. Grâce à sa participation, d'une part, aux réunions, aux séminaires et aux manifestations conjointes du GNUD et des équipes de pays des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national et, d'autre part, à l'initiative "Unis dans l'action", aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aux processus de programmation conjointe dans 57 pays, l'Organisation a accru sa visibilité et poussé ses avantages comparatifs. Cet engagement a également alimenté la demande de programmes thématiques de l'ONUDI et a conduit à la formulation et la mise en œuvre de programmes conjoints avec des entités compétentes du système des Nations Unies, par exemple la CNUCED, la FAO, l'OIT, le PNUD et le PNUE. Ces activités conjointes ont favorisé l'obtention de résultats positifs dans la mesure où elles s'appuient sur les avantages comparatifs de chaque entité, évitant ainsi les doubles emplois et assurant une utilisation efficace des fonds.

45. L'ONUDI s'attachant à instaurer un développement industriel inclusif et durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, sa participation aux équipes de pays des Nations Unies, qui sont des entités

institutionnalisées, est essentielle pour lui permettre d'intégrer le développement industriel inclusif et durable dans les mécanismes du GNUD, et en particulier dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le versement de l'intégralité de sa contribution au partage des coûts au sein du GNUD, s'agissant du système de coordonnateurs résidents, est donc indispensable pour assurer à l'avenir l'autorité de l'Organisation dans le mécanisme de développement du système des Nations Unies. Dorénavant, les entités des Nations Unies qui ne s'acquitteront pas de l'intégralité de leur contribution se verront uniquement accorder le statut d'observateur, ce qui aura une incidence négative sur leur participation aux programmes conjoints et sur leur capacité de bénéficier de divers mécanismes de mobilisation de fonds. Grâce aux ressources supplémentaires demandées, la pleine participation de l'ONUDI au système de coordonnateurs résidents des Nations Unies sera assurée, et l'Organisation pourra garantir un bon positionnement stratégique de son mandat dans les activités des programmes de pays.

### **Ajustements de la structure de la représentation hors Siège**

46. Le réseau actuel de bureaux extérieurs se compose de différentes entités sur le terrain et si des efforts ont été faits dans le passé pour rendre ces entités plus uniforme, les écarts entre elles tiennent encore le plus souvent à leur dotation en personnel et à leur couverture géographique. Dans le contexte de la rationalisation de la structure organisationnelle au Siège de l'ONUDI en 2014-2015, le réseau de bureaux extérieurs a également été réexaminé dans le but d'établir une structure plus unifiée pour l'exercice biennal 2016-2017. Récemment, le réseau de bureaux extérieurs a redynamisé ses fonctions de gestion en matière de sensibilisation et de relations, constituant ainsi une base de ressources plus solide sur le terrain lui permettant de mener plus efficacement les activités liées au mandat de l'ONUDI qui consistent à promouvoir le développement industriel inclusif et durable.

47. Compte tenu de la capacité existante de la structure de la représentation hors Siège et pour assurer une utilisation plus efficace des ressources au sein d'une structure plus maniable, le programme et les budgets 2016-2017 mettent davantage l'accent sur les opérations des entités hors Siège actuellement connues sous le nom de "comptoirs de l'ONUDI". Ces entités sont dirigées par un administrateur hors classe recruté sur le plan national et remplissent de nombreuses fonctions dévolues aux bureaux dirigés par un représentant de l'ONUDI. En outre, grâce aux progrès de l'initiative "Unis dans l'action", il est désormais possible d'assurer la pleine participation de toutes les entités des Nations Unies présentes dans un pays donné aux processus communs de planification et d'exécution. Il est donc proposé de mettre à niveau et de renforcer ces entités en leur allouant des ressources supplémentaires (principalement sous la forme de personnel d'appui), ce qui les rendra mieux à même de nouer des relations efficaces avec leurs homologues et de promouvoir les activités de l'ONUDI dans leur pays d'accueil.

48. Compte tenu de cette proposition, l'ONUDI réorganisera le réseau de bureaux extérieurs qui s'articulera à l'avenir sur deux catégories d'unités de terrain, à savoir des bureaux régionaux dirigés par des administrateurs recrutés sur le plan international et des bureaux de pays dirigés par des administrateurs recrutés sur le plan international et national. En outre, les fonctions et les rôles seront rationalisés et harmonisés au regard de ces deux catégories afin de mettre en place des modalités de gestion et de fonctionnement de plus en plus efficaces correspondant aux normes

appliquées à l'échelle du système des Nations Unies, tout en renforçant l'implication des pays et en améliorant la sensibilisation au plan local. Pour faciliter ce processus d'ajustement, certains bureaux régionaux deviendront des bureaux de pays, ce qui permettra une utilisation plus optimale des ressources mises à la disposition du réseau de bureaux extérieurs.

#### **Ressources spéciales pour l'Afrique: transfert de la base de financement aux contributions volontaires**

49. Par sa résolution 35/66 du 5 décembre 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé les années 1980 Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA). En 1989, cette dernière avait été prolongée par une nouvelle décennie, puis restructurée pour couvrir la période 1993-2002 afin d'intégrer le programme de la deuxième Décennie dans le cadre global du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990. À l'expiration de la seconde Décennie en 2002, le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005 de l'ONUDI avaient cessé de réserver à la DDIA une partie des fonds du Programme ordinaire de coopération technique. Toutefois, compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par le programme de développement international, il avait été décidé de conserver des fonds au titre du budget ordinaire pour des activités autres que celles de coopération technique menées en Afrique. À cet effet, la ligne de crédit précédemment utilisée pour la DDIA a été renommée Ressources spéciales pour l'Afrique, et a bénéficié du même niveau de financement que pour l'exercice biennal 2002-2003.

50. Pendant les 10 années et plus qui se sont écoulées depuis la fin de la seconde DDIA, la priorité accordée par l'ONUDI à l'Afrique a été pleinement intégrée, ce qui est tout à fait conforme au mandat de l'ONUDI, comme il ressort de la Déclaration de Lima dans laquelle il est demandé à l'Organisation d'offrir tout l'éventail de ses services de développement en les modulant en fonction de la diversité des besoins des États Membres, tout en continuant d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent en Afrique. Cela est aussi conforme au nouveau programme de développement pour l'après-2015 et universellement applicable aux objectifs de développement durable, en cours de finalisation par la communauté internationale.

51. Dans ce contexte général, l'ONUDI continuera de placer parmi ses premières priorités les besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement industriel. En effet, l'Afrique a représenté une part importante des projets de coopération technique de l'ONUDI au cours de la dernière décennie, soit 30 % environ de l'ensemble du portefeuille. En conséquence, il est proposé de supprimer dans le budget ordinaire les ouvertures de crédits distinctes destinées aux ressources spéciales pour l'Afrique, et de réserver un montant similaire voire supérieur au titre des contributions volontaires à l'élaboration de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique.

#### **Partenariats stratégiques**

52. Dans la Déclaration de Lima, il est souligné que le renforcement des partenariats existants et la création de nouveaux partenariats avec toutes les parties prenantes concernées et à tous les niveaux en vue d'instaurer un développement industriel inclusif et durable sont essentiels pour surmonter les obstacles qui

entravent le développement et pour parvenir à la prospérité. Avec le Programme de partenariats avec les pays nouvellement mis en place, l'ONUDI est en mesure de développer les partenariats et d'en établir de nouveaux avec de nombreuses organisations multilatérales et bilatérales, y compris des institutions financières internationales, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Dans les prochaines années, la priorité absolue sera donnée à la création de ces partenariats. Une attention particulière est accordée à la mise en place de partenariats multipartites novateurs dans le but d'étoffer les investissements destinés au développement industriel inclusif et durable.

53. Les partenariats d'entreprises se sont révélés être un mécanisme utile pour accroître l'impact du portefeuille de programmes de l'Organisation dans le domaine du développement industriel inclusif et durable selon quatre axes principaux, à savoir i) la coopération technique; ii) les fonctions analytiques et les services consultatifs; iii) les fonctions normatives et la réglementation, et les activités liées à la conformité; et iv) l'organisation de forums internationaux et la création de partenariats pour le transfert de connaissances et la mise en réseau. L'ONUDI mettra particulièrement l'accent sur les efforts déployés conjointement avec les entreprises et le secteur industriel pour tirer parti de la contribution financière et non financière du secteur privé qui est nécessaire pour créer une valeur partagée pour tous. De même, une collaboration solide et systématique avec d'autres organismes des Nations Unies restera de la plus haute importance. Au-delà du système des Nations Unies, l'ONUDI s'attachera également à renforcer les partenariats avec les organismes bilatéraux de coopération pour le développement, les institutions financières de développement, la société civile et les milieux universitaires.

54. L'approche globale des partenariats stratégiques en faveur du développement industriel inclusif et durable implique une composante multipartite en ce qui concerne les infrastructures, les routes et les services publics, facteurs indispensables pour promouvoir le développement industriel, ainsi que des mécanismes et des stratégies appropriés pour obtenir des résultats d'ensemble intégrés en termes, notamment, d'accès aux marchés, de création d'emplois, d'investissements étrangers directs et de mise à niveau technologique. Le financement d'un processus de développement global de ce type suppose l'existence de capitaux publics et privés que devraient drainer les nouveaux programmes de partenariat avec les pays. Cette initiative phare novatrice prévoit l'élaboration de programmes de portée générale adaptés aux besoins des pays, fondés sur les aspirations de chaque pays en matière de développement, et la mise en œuvre concertée de ces programmes compte tenu à la fois de toute la gamme des services offerts par l'ONUDI et de ceux offerts par les organismes partenaires participants. L'adoption de cette approche devrait sensiblement développer les synergies intra- et inter-organisationnelles et, partant, générer des gains d'efficacité et optimiser les effets sur le développement des interventions menées conjointement par les différents partenaires.

55. L'initiative des programmes de partenariat avec les pays a été lancée en novembre 2014 dans deux pays pilotes, l'Éthiopie et le Sénégal, et elle doit être régulièrement élargie à de nouveaux pays chaque année. Pour étendre ce programme à un plus grand nombre de pays dans toutes les régions en développement, comme cela est proposé, l'ONUDI demande des ressources supplémentaires qui permettront d'élaborer, de formuler et de mettre en œuvre une série de nouveaux programmes de

partenariat avec les pays, et d'assurer en continu le suivi et la notification des résultats pour apporter les ajustements qui pourraient être nécessaires au maintien de la bonne marche des programmes.

#### **Système de progiciel de gestion intégré (PGI)**

56. Afin de réaliser l'objectif fondamental de l'ONUDI en matière de gestion, qui est d'améliorer régulièrement les opérations internes de l'Organisation, de nouveaux investissements sont nécessaires pour affiner et améliorer le système existant de PGI. Le financement de ces investissements impose de pouvoir disposer de ressources supplémentaires pour acquérir et appliquer des mises à jour PGI et de nouvelles fonctionnalités. Il s'agit notamment d'outils de planification stratégique et de notification; de solutions cloud et mobiles; d'un dispositif de gestion des contrats; et d'une nouvelle plate-forme pour permettre le traitement et la communication en temps réel de mégadonnées. Ces investissements permettront au système PGI de conserver un niveau optimal et de continuer à contribuer à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la transparence de l'ONUDI.

#### **Gestion axée sur les résultats, suivi des résultats et responsabilisation**

57. Le programme et les budgets 2016-2017 suivent l'approche de la gestion axée sur les résultats qui a été adoptée dans le cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI. Il s'agit notamment de maintenir un lien explicite avec le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, grâce à l'incorporation de certains indicateurs clés, comme les résultats attendus en matière de développement et la performance organisationnelle. Ainsi est créé un mécanisme de responsabilisation intégré pour l'ONUDI qui associe chaque composante de l'Organisation à la mise en œuvre du programme de développement de plus vaste portée.

### **III. CADRE BUDGÉTAIRE**

#### **Financement du budget ordinaire**

58. Le montant net des ressources prévues au budget ordinaire et financées par les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres est en réduction de 3,34 % en termes réels. Le montant total brut des dépenses prévues, après actualisation des coûts, soit 144 691 299 euros, est financé à hauteur de 2 518 300 euros par les recettes attendues, le reste, à savoir 142 172 999 euros, constituant le montant net des ressources devant provenir des contributions mises en recouvrement. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Le montant des recettes prévues est sensiblement inférieur à celui de l'exercice biennal précédent compte tenu des perspectives générales actuelles en ce qui concerne les taux d'intérêt sur les marchés financiers. Du fait du faible niveau des recettes prévues et de l'obligation de réduire le montant net des ressources nécessaires et du montant des fonds requis

pour des activités déterminés, le montant brut des dépenses du budget ordinaire aux prix courants a été réduit de 3,93 %.

#### **Financement du budget opérationnel**

59. Le montant total brut des dépenses prévues au budget opérationnel (34 066 200 euros) est lui aussi financé en partie par des recettes accessoires (301 500 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (33 764 700 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Le niveau prévu des services de coopération technique pour 2016-2017 s'élève à 329 816 200 euros. Les recettes accessoires du budget opérationnel représentent principalement des intérêts créditeurs, et les mêmes observations que ci-dessus, au sujet des marchés financiers, s'y appliquent. Toutefois, les recettes dégagées des dépôts bancaires en dollars des États-Unis devraient légèrement augmenter car les projections des taux d'intérêt dans cette monnaie affichent des perspectives plus favorables que celles de l'euro.

#### **Prévisions budgétaires**

60. Conformément à l'article 3.3 du règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les comparaisons entre les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017 sont présentées aux prix du premier. Les prévisions budgétaires pour 2016-2017 sont ensuite ajustées (actualisées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

61. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2016-2017, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2014-2015;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2014-2015 à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2016-2017 aux prix de 2014-2015;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

#### **Budgets approuvés de 2014-2015 en tant que base budgétaire**

62. Le programme et les budgets de l'exercice biennal 2014-2015, tels qu'ils figurent dans le document IDB.41/5/Add.1 et tels qu'approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.15/Dec.16, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2014-2015. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice biennal 2014-2015 représentent des montants nets de 143 743 513 euros pour le budget ordinaire et de 32 765 600 euros pour le budget opérationnel. La Conférence générale a, à l'alinéa b) de sa décision GC.15/Dec.16, approuvé un montant de 143 743 513 euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2014-2015, qui est appliqué en tant que base de comparaison pour le budget ordinaire.

### **Ajustements apportés à la base budgétaire**

63. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte de changements mineurs dans la structure du programme, comme indiqué précédemment, et permet donc une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2016-2017 par rapport à celles de l'exercice 2014-2015.

### **Ressources nécessaires pour l'exercice 2016-2017 aux prix de 2014-2015**

64. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 correspondent à un montant net de 138 943 531 euros, ce qui représente une réduction de 3,34 % en termes réels. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget opérationnel s'établissent au même niveau que celui de l'exercice biennal 2014-2015, soit 32 765 600 euros. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2016-2017 restent inchangés, à 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses permettent de tenir compte des besoins financiers réduits qui découlent d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

### **Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts**

65. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2016-2017 (aux prix de 2014-2015) se traduit par une actualisation de ces prévisions aux prix de 2016-2017. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux prix de 2014-2015 sont actualisées afin de prendre en compte les coûts réels de 2014-2015. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de prix prévues pour 2016 et 2017. L'accroissement des ressources nécessaires pour 2016-2017 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents.

66. Il importe de souligner que les conditions d'emploi du personnel sont régies par les dispositions du régime commun des Nations Unies en matière de traitements et d'indemnités, comme stipulé par la Commission de la fonction publique internationale. Certes l'ONUDI fait partie du système commun, mais elle n'a qu'une faible influence sur la prise de décisions concernant les différents éléments et paramètres du système. Dans le même temps, elle est tenue d'appliquer tous les changements dans leur intégralité. Ces changements ont tous été pris en compte dans le présent projet de budgets. Dans la *catégorie des administrateurs* les prévisions relatives aux augmentations de traitement ont été calculées sur la base des indices d'ajustement de poste prévus par la Commission de la fonction publique internationale et des avancements d'échelon attendus, d'où une augmentation annuelle au Siège de 1,1 % en 2015, 1,4 % en 2016 et 1,9 % pour 2017. S'agissant des *agents des services généraux*, les indices moyens publiés des prix à la consommation et des salaires de même que les avancements d'échelon se traduisent par une hausse annuelle estimative au Siège de 2,3 % en 2015, 2,3 % en 2016 et 2,2 % en 2017.

67. Les dépenses communes de personnel inscrites au budget ordinaire et au budget opérationnel ont été estimées à 41,7 % (44,5 % en 2014-2015) en moyenne

des traitements nets des administrateurs et à 32,9 % (32,6 % en 2014-2015) des traitements des agents des services généraux pour 2016-2017. Ces estimations ont été établies sur la base d'une analyse de l'évolution des différentes indemnités réglementées par la Commission de la fonction publique internationale et compte tenu des effectifs actuels de l'ONUDI.

68. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé soit sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix obtenues auprès de l'Institut autrichien de recherche économique et de l'Economist Intelligence Unit, ou tirées des données sur les produits de base de la Banque mondiale ou de la publication *World Economic Situation and Prospects, 2015* (Situation et perspectives de l'économie mondiale), soit sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

69. Les coûts des services communs (Service des bâtiments excepté), couverts pour l'essentiel par le grand programme relatif aux coûts indirects, augmentent normalement en fonction des hausses des dépenses de personnel. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 est de 1,155 % par an. Le montant net nécessaire du fait de l'actualisation des coûts est de 3 229 468 euros.

#### **Budgétisation des dépenses non exprimées en euros**

70. L'Organisation prépare et présente son budget en euros. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour calculer en euros les montants budgétaires nécessaires, on a appliqué le taux de change moyen pratiqué par l'ONU au cours de la période janvier-décembre 2014 (0,751 euro pour 1 dollar). Ce taux sera également retenu pour calculer le montant des virements vers la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Tableau 1  
Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2016-2017  
pour l'ensemble des opérations  
(en euros, aux prix de 2016-2017)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	4 887 600	90 800		4 978 400	1,0 %
B. Direction exécutive et gestion stratégique	12 424 670	279 100		12 703 770	2,5 %
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	72 168 669	28 823 800	329 816 200	430 808 669	85,1 %
D. Services d'appui au programme	28 961 100	4 872 500		33 833 600	6,7 %
E. Gestion des bâtiments					0,0 %
F. Coûts indirects	23 817 760			23 817 760	4,7 %
Recettes accessoires	(86 800)	(301 500)		(388 300)	
<b>Total des ressources nécessaires (montants nets)</b>	<b>142 172 999</b>	<b>33 764 700</b>	<b>329 816 200</b>	<b>505 753 899</b>	<b>100,0 %</b>

**Volume total des opérations en 2016-2017**  
**par grand programme**  
**(y compris la coopération technique)**

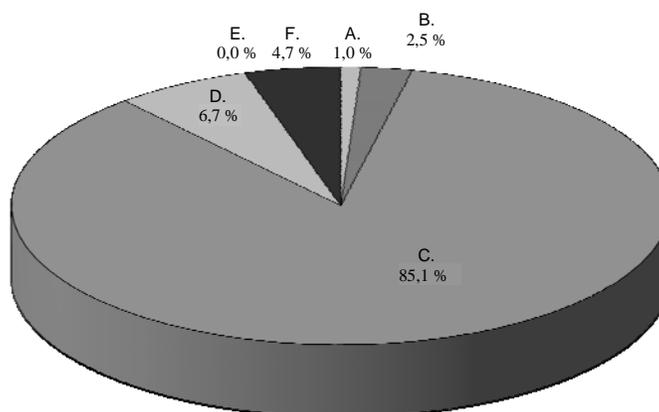


Tableau 2 a)  
**Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel**  
**(hors grand programme E. Gestion des bâtiments)**  
(en euros)

	Budget approuvé de 2014-2015	États Membres quittant l'Organisation en 2016-2017	Activités spécifiques en 2016-2017	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017
	1	2	3	4	5	6	7
<b><u>Budget ordinaire</u></b>							
Dépenses	147 251 013	(10 423 048)	5 623 066	(5 789 182)	141 461 831	3 229 468	144 691 299
Recettes	(3 507 500)			989 200	(2 518 300)		(2 518 300)
Montant net des ressources nécessaires	143 743 513	(10 423 048)	5 623 066	(4 799 982)	138 943 531	3 229 468	142 172 999
<b><u>Budget opérationnel</u></b>							
Dépenses	32 819 400			247 700	33 067 100	999 100	34 066 200
Recettes	(53 800)			(247 700)	(301 500)		(301 500)
Montant net des ressources nécessaires	32 765 600				32 765 600	999 100	33 764 700
Total, budgets ordinaire et opérationnel	176 509 113	(10 423 048)	5 623 066	(4 799 982)	171 709 131	4 228 568	175 937 699
<b>Taux de croissance réel (net)</b>							
Budget ordinaire				(3,3 %)			
Budget opérationnel				0,0 %			
Taux combiné				(2,7 %)			

Tableau 2 b)  
Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions  
de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui  
(hors Programme ordinaire de coopération technique)  
(en euros)

	2014-2015		2014-2015		2016-2017 <sup>b</sup>	
	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	Exécution de programmes (réévaluée <sup>a</sup> )	Exécution de programmes	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	
Union européenne	15 752 800	1 493 400	15 206 109	39 412 400	2 829 300	
PNUD (Programme principal)	2 100 600	210 100	2 027 700	300 400	21 500	
Fonds de développement industriel	26 833 700	3 070 100	25 902 453	37 908 100	4 323 700	
Protocole de Montréal	65 353 500	7 810 600	63 085 448	67 199 500	8 308 500	
Fonds pour l'environnement mondial	88 711 100	8 750 000	85 632 437	99 053 700	9 128 900	
Fonds d'affectation spéciale et autres	120 046 800	11 380 800	115 880 651	85 942 100	7 973 800	
Services techniques		50 600			1 179 000	
<b>Total</b>	<b>318 798 500</b>	<b>32 765 600</b>	<b>307 734 799</b>	<b>329 816 200</b>	<b>33 764 700</b>	

<sup>a</sup> Prévision initiale réévaluée par application du taux de change moyen pratiqué par l'ONU pour la période janvier-décembre 2014 (0,751 euro pour 1 dollar É.-U.).

<sup>b</sup> Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'ONU pour la période janvier-décembre 2014 (0,751 euro pour 1 dollar É.-U.).

**Tableau 3**  
**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2016-2017**  
**avec données comparatives concernant 2014-2015**  
**(en euros)**

Grand programme	Budget approuvé de 2014-2015	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017
	1	2	3	4	5
<b>1. Budgets ordinaire et opérationnel</b>					
A. Organes directeurs	4 784 500	(2 800)	4 781 700	196 700	4 978 400
Montant net des ressources nécessaires	4 784 500	(2 800)	4 781 700	196 700	4 978 400
B. Direction exécutive et gestion stratégique	12 542 416	(38 306)	12 504 110	199 660	12 703 770
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	109 934 190	(8 628 929)	101 305 261	2 118 708	103 423 969
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	107 502 690	(8 628 929)	98 873 761	2 118 708	100 992 469
D. Services d'appui au programme	31 468 900	1 383 200	32 852 100	981 500	33 833 600
Montant net des ressources nécessaires	31 468 900	1 383 200	32 852 100	981 500	33 833 600
E. Gestion des bâtiments	55 091 300	(1 694 900)	53 396 400	1 664 400	55 060 800
Recettes	(55 091 300)	1 694 900	(53 396 400)	(1 664 400)	(55 060 800)
Montant net des ressources nécessaires					
F. Coûts indirects	21 340 407	1 745 353	23 085 760	732 000	23 817 760
Recettes accessoires	(1 129 800)	741 500	(388 300)		(388 300)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel</b>	<b>176 509 113</b>	<b>(4 799 982)</b>	<b>171 709 131</b>	<b>4 228 568</b>	<b>175 937 699</b>

*(Suite page suivante)*

**Tableau 3 (suite)**  
**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme pour 2016-2017**  
**avec données comparatives concernant 2014-2015**  
(en euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2014-2015 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017
	1	2	3	4	5
<b>2. Budget ordinaire</b>					
A. Organes directeurs	4 695 500	(2 800)	4 692 700	194 900	4 887 600
Montant net des ressources nécessaires	4 695 500	(2 800)	4 692 700	194 900	4 887 600
B. Direction exécutive et gestion stratégique	12 263 116	(38 306)	12 224 810	199 860	12 424 670
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	82 159 690	(8 876 629)	73 283 061	1 317 108	74 600 169
Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)		(2 431 500)
Montant net des ressources nécessaires	79 728 190	(8 876 629)	70 851 561	1 317 108	72 168 669
D. Services d'appui au programme	26 792 300	1 383 200	28 175 500	785 600	28 961 100
Montant net des ressources nécessaires	26 792 300	1 383 200	28 175 500	785 600	28 961 100
E. Gestion des bâtiments	55 091 300	(1 694 900)	53 396 400	1 664 400	55 060 800
Recettes	(55 091 300)	1 694 900	(53 396 400)	(1 664 400)	(55 060 800)
Montant net des ressources nécessaires					
F. Coûts indirects	21 340 407	1 745 353	23 085 760	732 000	23 817 760
Recettes accessoires	(1 076 000)	989 200	(86 800)		(86 800)
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>143 743 513</b>	<b>(4 799 982)</b>	<b>138 943 531</b>	<b>3 229 468</b>	<b>142 172 999</b>
<b>3. Budget opérationnel</b>					
A. Organes directeurs	89 000		89 000	1 800	90 800
Montant net des ressources nécessaires	89 000		89 000	1 800	90 800
B. Direction exécutive et gestion stratégique	279 300		279 300	(200)	279 100
C. Cadre de programmation thématique: vers un développement industriel inclusif et durable	27 774 500	247 700	28 022 200	801 600	28 823 800
Montant net des ressources nécessaires	27 774 500	247 700	28 022 200	801 600	28 823 800
D. Services d'appui au programme	4 676 600		4 676 600	195 900	4 872 500
Montant net des ressources nécessaires	4 676 600		4 676 600	195 900	4 872 500
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(53 800)	(247 700)	(301 500)		(301 500)
<b>Total, budget opérationnel</b>	<b>32 765 600</b>		<b>32 765 600</b>	<b>999 100</b>	<b>33 764 700</b>

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4 a)  
Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense pour 2016-2017  
avec données comparatives concernant 2014-2015  
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)  
(en euros)

Principal objet de dépense	Budget approuvé de 2014-2015	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017
	1	2	3	4	5
<b><u>1. Budgets ordinaire et opérationnel</u></b>					
1 Dépenses de personnel	126 782 220	(2 386 141)	124 396 079	2 739 700	127 135 779
2 Voyages autorisés	4 186 556	443 444	4 630 000	90 700	4 720 700
3 Dépenses de fonctionnement	27 429 964	1 089 976	28 519 940	1 019 400	29 539 340
4 Technologies de l'information et de la communication	7 515 200	1 131 100	8 646 300	185 000	8 831 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 156 473	(5 819 861)	8 336 612	193 768	8 530 380
Recettes	(3 561 300)	741 500	(2 819 800)		(2 819 800)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)</b>	<b>176 509 113</b>	<b>(4 799 982)</b>	<b>171 709 131</b>	<b>4 228 568</b>	<b>175 937 699</b>
<b><u>2. Budget ordinaire</u></b>					
1 Dépenses de personnel	97 117 320	(2 962 941)	94 154 379	1 792 700	95 947 079
2 Voyages autorisés	2 658 356	67 544	2 725 900	58 800	2 784 700
3 Dépenses de fonctionnement	25 803 664	1 794 976	27 598 640	999 200	28 597 840
4 Technologies de l'information et de la communication	7 515 200	1 131 100	8 646 300	185 000	8 831 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	14 156 473	(5 819 861)	8 336 612	193 768	8 530 380
Recettes	(3 507 500)	989 200	(2 518 300)		(2 518 300)
<b>Total, budget ordinaire (montants nets)</b>	<b>143 743 513</b>	<b>(4 799 982)</b>	<b>138 943 531</b>	<b>3 229 468</b>	<b>142 172 999</b>
<b><u>3. Budget opérationnel</u></b>					
1 Dépenses de personnel	29 664 900	576 800	30 241 700	947 000	31 188 700
2 Voyages autorisés	1 528 200	375 900	1 904 100	31 900	1 936 000
3 Dépenses de fonctionnement	1 626 300	(705 000)	921 300	20 200	941 500
Recettes	(53 800)	(247 700)	(301 500)		(301 500)
<b>Total, budget opérationnel (montants nets)</b>	<b>32 765 600</b>		<b>32 765 600</b>	<b>999 100</b>	<b>33 764 700</b>

Tableau 4 b)  
Prévisions annuelles de dépenses et de recettes par principal objet de dépense  
pour 2016-2017  
(hors grand programme E. Gestion des bâtiments)  
(en euros)

Principal objet de dépense	Ressources nécessaires pour 2016 aux prix de 2016 1	Ressources nécessaires pour 2017 aux prix de 2017 2	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017 3
<b><u>1. Budgets ordinaire et opérationnel</u></b>			
1 Dépenses de personnel	62 975 760	64 160 019	127 135 779
2 Voyages autorisés	2 334 200	2 386 500	4 720 700
3 Dépenses de fonctionnement	14 298 925	15 240 415	29 539 340
4 Technologies de l'information et de la communication	4 420 000	4 411 300	8 831 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 206 685	4 323 695	8 530 380
Recettes	(1 312 700)	(1 507 100)	(2 819 800)
<b>Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)</b>	<b>86 922 870</b>	<b>89 014 829</b>	<b>175 937 699</b>
<b><u>2. Budget ordinaire</u></b>			
1 Dépenses de personnel	47 514 510	48 432 569	95 947 079
2 Voyages autorisés	1 410 550	1 374 150	2 784 700
3 Dépenses de fonctionnement	13 814 625	14 783 215	28 597 840
4 Technologies de l'information et de la communication	4 420 000	4 411 300	8 831 300
5 Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique	4 206 685	4 323 695	8 530 380
Recettes	(1 252 400)	(1 265 900)	(2 518 300)
<b>Total, budget ordinaire (montants nets)</b>	<b>70 113 970</b>	<b>72 059 029</b>	<b>142 172 999</b>
<b><u>3. Budget opérationnel</u></b>			
1 Dépenses de personnel	15 461 250	15 727 450	31 188 700
2 Voyages autorisés	923 650	1 012 350	1 936 000
3 Dépenses de fonctionnement	484 300	457 200	941 500
Recettes	(60 300)	(241 200)	(301 500)
<b>Total, budget opérationnel (montants nets)</b>	<b>16 808 900</b>	<b>16 955 800</b>	<b>33 764 700</b>

**Tableau 5**  
**Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel pour**  
**2014-2015 et 2016-2017**  
 (hors grand programme E, Gestion des bâtiments)

A. Total ONUDI	2014-2015			2016-2017			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	25,0	8,0	33,0	21,0	6,0	27,0	-6,0
P-5	50,0	14,0	64,0	40,0	18,0	58,0	-6,0
P-4	62,0	9,0	71,0	61,0	7,0	68,0	-3,0
P-1 à P-3	79,0	18,0	97,0	84,0	19,0	103,0	6,0
Administrateur national de programme	–	36,0	36,0	–	40,0	40,0	4,0
<b>Total partiel</b>	<b>217,0</b>	<b>85,0</b>	<b>302,0</b>	<b>207,0</b>	<b>90,0</b>	<b>297,0</b>	<b>-5,0</b>
Agents des services généraux	216,00	75,00	291,00	222,00	73,00	295,00	4,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>433,00</b>	<b>160,00</b>	<b>593,00</b>	<b>429,00</b>	<b>163,00</b>	<b>592,00</b>	<b>-1,00</b>
<b>B. Siège (y compris bureaux à New York, Genève et Bruxelles)</b>							
	2014-2015			2016-2017			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	–	1,0	1,0	–	1,0	–
Directeur	20,0	3,0	23,0	19,0	3,0	22,0	-1,0
P-5	39,0	5,0	44,0	36,0	9,0	45,0	1,0
P-4	62,0	7,0	69,0	61,0	6,0	67,0	-2,0
P-1 à P-3	79,0	16,0	95,0	84,0	19,0	103,0	8,0
Administrateur national de programme	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>201,0</b>	<b>31,0</b>	<b>232,0</b>	<b>201,0</b>	<b>37,0</b>	<b>238,0</b>	<b>6,0</b>
Agents des services généraux	156,00	56,00	212,00	158,00	56,00	214,00	2,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>357,00</b>	<b>87,00</b>	<b>444,00</b>	<b>359,00</b>	<b>93,00</b>	<b>452,00</b>	<b>8,00</b>

Tableau 5 (suite)  
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel  
pour 2014-2015 et 2016-2017  
(hors grand programme E, Gestion des bâtiments)

C. Bureaux extérieurs	2014-2015			2016-2017			Augmentation/ diminution
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	5,0	5,0	10,0	2,0	3,0	5,0	-5,0
P-5	11,0	9,0	20,0	4,0	9,0	13,0	-7,0
P-4	-	2,0	2,0	-	1,0	1,0	-1,0
P-1 à P-3	-	2,0	2,0	-	-	-	-2,0
Administrateur national de programme	-	36,0	36,0	-	40,0	40,0	4,0
Total partiel	16,0	54,0	70,0	6,0	53,0	59,0	-11,0
Agents des services généraux	60,00	19,00	79,00	64,00	17,00	81,00	2,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>76,00</b>	<b>73,00</b>	<b>149,00</b>	<b>70,00</b>	<b>70,00</b>	<b>140,00</b>	<b>-9,00</b>

## GRAND PROGRAMME A: ORGANES DIRECTEURS

*Objectif:* Offrir un cadre aux États Membres en vue de déterminer les principes directeurs, les orientations, les priorités et les ressources budgétaires de l'ONUDI et nouer de solides relations avec les États Membres et d'autres parties prenantes.

*Description générale:* Les États Membres sont les principales parties prenantes au grand programme A. Outre les sessions ordinaires des organes directeurs, ces dernières années se sont caractérisées par la tenue de manifestations spéciales et de manifestations parallèles en présence de chefs d'État et d'autres dignitaires. En outre, il est devenu d'usage d'organiser fréquemment des réunions d'information à l'intention des États Membres. Ces changements et d'autres ont encore renforcé le processus de participation de l'Organisation et encouragé les États Membres, au plus haut niveau, à échanger leurs points de vue et à fournir des orientations sur la manière dont l'ONUDI devrait contribuer aux objectifs généraux de développement dans le cadre du système de développement des Nations Unies.

*Indicateur de performance:* Intensification du dialogue et des relations avec les États Membres en vue de consolider le mandat de l'Organisation et de renforcer l'implication des États Membres (établi à partir des rapports et délibérations des organes directeurs).

### Grand programme A: ORGANES DIRECTEURS

#### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	3,00	8,00	Dépenses de personnel	1 836 600	1 836 600
			Consultants	44 700	44 700
			Voyages autorisés	56 400	56 400
			Dépenses de fonctionnement	2 949 900	90 800 3 040 700
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>4 887 600</b>	<b>90 800 4 978 400</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>4 887 600</b>	<b>90 800 4 978 400</b>

#### Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
A.1.	Réunions des organes directeurs			3 059 300		3 059 300
A.2.	Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres	5,00	3,00	1 919 100		1 919 100
<b>A.</b>	<b>Total, grand programme</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>4 978 400</b>		<b>4 978 400</b>

### ***Programme A.1: Réunions des organes directeurs***

*Objectif:* Assurer l'infrastructure et les services nécessaires (traduction, impression, installations de conférence, interprétation) pour les réunions des organes directeurs, à savoir les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

*Description générale:* Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs de l'Organisation; il répond à la mission exposée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Comme indiqué au chapitre II de l'Acte constitutif, les organes directeurs sont les suivants: a) la Conférence générale; b) le Conseil du développement industriel; c) le Comité des programmes et des budgets. Le programme pourvoit à l'organisation des réunions des organes directeurs principaux et subsidiaires de l'ONUDI, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif et de la Déclaration de Lima, et s'acquittent ainsi des responsabilités qui leur sont dévolues. Il fait également en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

### ***Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres***

*Objectif:* Faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et étoffer les liens avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les OIG et les ONG et les groupes régionaux, en vue d'assurer une coopération souple et efficace et de renforcer les relations avec les États Membres.

*Description générale:* Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions et constitue la principale voie de communication et d'interaction entre les États Membres et le Secrétariat de l'ONUDI<sup>1</sup>. Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations renforcées et fructueuses avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux. Le but est de susciter un plus fort soutien au mandat et aux objectifs généraux de développement de l'Organisation. De même, le programme contribue à améliorer la gestion des programmes de l'ONUDI en veillant au bon déroulement des réunions par la fourniture en temps opportun de services et de documents de qualité destinés aux organes délibérants. Il aide également le Directeur général à gérer les relations de l'ONUDI avec les États Membres dans le domaine politique.

---

<sup>1</sup> La liste détaillée des fonctions consultatives et techniques liées aux sessions et au protocole figure dans la circulaire du Directeur général du 30 juin 2014 (UNIDO/DGB/2014/01).

## GRAND PROGRAMME B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

*Objectif:* Assurer la mise en place, l'application et la diffusion de stratégies, politiques et systèmes opérationnels efficaces, compte tenu des différents besoins des États Membres en matière de développement industriel inclusif et durable.

*Description générale:* Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI, conformément aux décisions des organes directeurs et guidé par les différents niveaux de développement industriel inclusif et durable et les besoins connexes des États Membres, ce grand programme donne des orientations stratégiques efficaces à l'Organisation. Il a en outre pour objet d'assurer le positionnement stratégique de l'ONUDI au sein du système multilatéral de développement en maintenant des relations étroites avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies. Il assure également des services de surveillance et d'évaluation efficaces qui éclaireront la prise de décision stratégique et l'orientation de la direction exécutive de l'ONUDI.

*Indicateurs du niveau de développement industriel inclusif et durable, pour encadrer la prise de décision stratégique et l'orientation de l'organisation\*:*

<b>Capacités de compétitivité industrielle et d'innovation</b>	
Valeur ajoutée manufacturière (VAM)	(monnaie/en dollars É.-U. constants)
Niveau d'industrialisation	(nombre de pays)
Indice de la performance compétitive de l'industrie	(échelle: 0-1)
Indice de connectivité mondiale**	(échelle: 0-1)
Marché à l'exportation/produit/concentration de la VAM/indice de diversification	(échelle: 0-1)
Taux de rejet relatif des principaux produits exportés	(%)
<b>Ressources humaines industrielles et égalité des sexes</b>	
Emploi dans le secteur manufacturier (emploi manufacturier/emploi total)	(%)
Salaire moyen par travailleur (homme/femme) dans le secteur manufacturier	(en dollars É.-U. courants)
Heures de travail par secteur industriel et par sexe	(heures)
Travail à temps plein, à temps partiel, travailleurs locaux, étrangers, par secteur industriel et par sexe	(nombre de personnes)
<b>Gouvernance, institutions et infrastructures industrielles</b>	
Cadre public/réglementaire de l'industrie	(échelle: 1-5)
Disponibilité d'un financement, de machines, d'espaces et de main-d'œuvre industriels d'un coût abordable	(échelle: 1-5)
Problèmes commerciaux posés par le secteur industriel	(échelle: 1-5)
Accès à l'électricité, à l'eau, aux matières premières, aux moyens de transport	(échelle: 1-5)
<b>Empreinte écologique du secteur industriel</b>	
Pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables par l'industrie	(%)

Valeur totale des matières premières achetées par l'industrie	(en dollars É.-U. courants)
Intensité d'utilisation de l'énergie, des matières premières et des ressources en eau (VAM) par secteur industriel	(en dollars É.-U. courants)

\*Données recueillies par l'Unité des études statistiques (\*\* communiqué par l'Unité de la planification stratégique et de la coordination).

## Grand programme B: DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
22,55	18,00	40,55	Dépenses de personnel	10 126 370	279 100	10 405 470
			Consultants	469 800		469 800
			Réunions	21 900		21 900
			Voyages autorisés	857 300		857 300
			Dépenses de fonctionnement	784 100		784 100
			Technologies de l'information et de la communication	165 200		165 200
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>12 424 670</b>	<b>279 100</b>	<b>12 703 770</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>12 424 670</b>	<b>279 100</b>	<b>12 703 770</b>

### Par programme

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
B.1.	Direction exécutive et gestion stratégique	11,55	11,00	7 946 170		7 946 170
B.2.	Évaluation	4,00	3,00	1 802 000		1 802 000
B.3.	Services juridiques	3,00	2,00	1 318 500		1 318 500
B.4.	Contrôle interne	4,00	2,00	1 577 400		1 577 400
B.5.	Éthique et responsabilisation			59 700		59 700
<b>B.</b>	<b>Total, grand programme</b>	<b>22,55</b>	<b>18,00</b>	<b>12 703 770</b>		<b>12 703 770</b>

### *Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique*

*Objectif:* Assurer diverses fonctions de direction exécutive complémentaires servant à déterminer l'orientation stratégique générale et le positionnement de l'ONUDI en tant que prestataire de services de développement industriel performant et efficace dans le cadre de son mandat à l'appui du développement industriel inclusif et durable.

*Description générale:* Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux décisions des organes directeurs, y compris en rapport avec le cadre de programmation à moyen terme pertinents (2016-2019), le programme B.1 fournit des orientations stratégiques et de politique générale pour la gestion de l'Organisation. Dans ce contexte, le programme veille au positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte global de développement multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies, et renforce le soutien multipartite apporté à l'Organisation au travers d'activités efficaces de communication, d'information, de diffusion des connaissances et de partenariat. Il assure également la surveillance de la qualité des activités de programme de l'Organisation, et la remontée de l'information sur l'efficacité globale de cette dernière en matière de développement.

*Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel*

*Objectif:* Fournir un cadre stratégique et de politique générale aux activités et aux opérations menées par l'ONUDI conformément à son mandat en faveur du développement industriel inclusif et durable et susciter l'appui des États Membres à ces activités.

*Description générale:* Le présent élément de programme définit et coordonne l'orientation stratégique de la coopération technique, des activités relatives à la tenue des réunions et des activités consultatives et normatives de l'ONUDI, ainsi que ses méthodes et procédures administratives et financières, y compris en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément aux objectifs énoncés dans son Acte constitutif et aux décisions de ses organes directeurs. Cet élément de programme vise à susciter l'appui des États Membres et non membres au mandat et aux activités de l'ONUDI par la communication et le dialogue directs.

*Élément de programme B.1.2:*

*Planification stratégique, cohérence à l'échelle du système et coordination*

*Objectif:* Établir des priorités stratégiques et de politique générale spécifiques pour l'ONUDI, entretenir des partenariats stratégiques avec les partenaires publics et privés concernés et veiller au bon positionnement stratégique de l'Organisation dans le contexte du développement multilatéral.

*Description générale:* Le présent élément de programme consiste à mettre au point des stratégies, politiques et priorités spécifiques pour l'Organisation et à fournir des orientations dans ce sens, ainsi qu'à nouer et entretenir des partenariats stratégiques avec des parties prenantes extérieures concernées. Il définit aussi le positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte du développement multilatéral, et en particulier au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il gère et coordonne la participation de l'ONUDI aux réunions et activités intergouvernementales et interinstitutions.

*Élément de programme B.1.3:  
Assurance et contrôle de la qualité des programmes*

*Objectif:* Veiller à ce que les résultats, en matière de développement, des activités de programme de l'ONUDI soient contrôlés et à ce que l'efficacité des activités de développement de l'Organisation soit renforcée.

*Description générale:* Cet élément de programme contribue à accroître encore l'efficacité, en matière de développement, des activités de programme de l'ONUDI en veillant à la qualité de la conception et du contrôle des interventions. Il a aussi pour fonction de gérer les processus généraux de contrôle des activités de programme de l'Organisation, et d'assurer la cohérence globale entre les opérations de l'Organisation, d'une part, et les objectifs stratégiques et les résultats attendus, d'autre part.

***Programme B.2: Évaluation***

*Objectif:* Améliorer la conception, la mise en œuvre et l'orientation stratégique des activités de l'ONUDI.

*Description générale:* Ce programme contribue à promouvoir le principe de responsabilisation et le perfectionnement institutionnel au sein de l'ONUDI, en vue de renforcer l'impact, l'efficacité et la viabilité des programmes de coopération technique de l'Organisation et des activités connexes en matière d'élaboration de politiques, de tenue de réunions et d'établissement de normes. Les évaluations effectuées dans le cadre de ce programme permettent de formuler des recommandations à l'intention des administrateurs de l'ONUDI, à divers niveaux, sur la manière d'atteindre plus efficacement les objectifs de développement de l'Organisation. Ce programme a également pour fonction de mettre l'acquisition de connaissances au service du développement des compétences et de l'excellence; d'évaluer et de publier les résultats pour renforcer l'élaboration de politiques axées sur les résultats; de diffuser les enseignements tirés de l'expérience et d'offrir des possibilités d'innovation; et de valider les résultats en vue de promouvoir la responsabilisation.

***Programme B.3: Services juridiques***

*Objectif:* Veiller à la bonne conduite des affaires de l'ONUDI et défendre ses droits et ses intérêts en promouvant la primauté du droit et en donnant des conseils sur le droit international et le droit interne de l'Organisation.

*Description générale:* Ce programme fournit des services de conseil juridique à tous les organes de l'ONUDI. Les principales activités sont notamment les suivantes: donner des avis sur les accords internationaux, les contrats, les questions d'emploi, les relations extérieures, et les projets d'assistance technique; défendre les intérêts de l'ONUDI dans le cadre de contrats ou de procès devant des tribunaux internationaux et d'autres instances; et favoriser le développement du droit international et l'harmonisation des règles, procédures et politiques du régime commun des Nations Unies.

### ***Programme B.4: Contrôle interne***

*Objectif:* Valoriser les opérations de l'ONUDI et en améliorer l'efficacité, l'efficacité, l'adéquation et la pertinence en examinant et en évaluant ses activités de manière indépendante et objective, et favoriser ainsi la transparence, la responsabilisation et l'amélioration des performances.

*Description générale:* Ce programme appuie l'accomplissement de la mission de l'ONUDI, des résultats attendus d'elle et des responsabilités qui lui sont confiées dans le monde entier, en favorisant une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité grâce à ce qui suit: a) des services de vérification interne indépendants et objectifs (tant en termes d'assurance que de conseils), permettant d'évaluer et d'analyser l'efficacité et l'adéquation du système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de l'ONUDI, ainsi que l'utilisation rationnelle, efficace et rentable des ressources dont elle dispose; et b) des enquêtes sur les irrégularités présumées. Le programme sert aussi de point de contact pour toutes les activités de l'ONUDI liées aux travaux du Corps commun d'inspection.

### ***Programme B.5: Éthique et responsabilisation***

*Objectif:* Promouvoir et encourager une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité au sein de l'ONUDI et veiller à ce que les politiques de l'Organisation dans ce domaine soient conformes aux meilleures pratiques suivies par le système des Nations Unies et d'autres instances.

*Description générale:* Ce programme assure la promotion d'une culture de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité dans toute l'Organisation, notamment par: a) le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'ONUDI relatives à l'éthique; b) l'offre de conseils à la direction et au personnel de l'ONUDI sur les politiques et les questions relatives à l'éthique; c) la diffusion des normes de conduite établies dans l'ensemble de l'Organisation; d) le suivi des tendances mondiales et des meilleures pratiques dans le domaine de l'éthique, de la transparence et de la responsabilité; et e) la représentation de l'ONUDI auprès des partenaires extérieurs pour les questions relatives à l'éthique.

## GRAND PROGRAMME C: CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE

*Objectif:* Promouvoir le développement industriel inclusif et durable grâce à une meilleure compétitivité économique, une prospérité partagée et la protection de l'environnement.

*Description générale:* Ce grand programme donne l'orientation thématique des activités de programme de l'Organisation afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les pays à économie en transition pour parvenir à des niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable. Les résultats sont obtenus grâce à un dosage approprié de fonctions et de services de facilitation, à savoir i) la coopération technique; ii) des fonctions analytiques et des services consultatifs sur l'élaboration des politiques; iii) des fonctions normatives et des règles ainsi que des activités de mise en conformité; et iv) le rôle de forum mondial et de promotion de partenariats de l'Organisation à l'appui du transfert de connaissances, du développement de réseaux et de la coopération industrielle. Le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui est chargé de représenter l'Organisation sur le terrain et de faire connaître les besoins locaux au Siège, est intégré dans ce grand programme.

Les résultats en matière de développement seront mesurés au regard des résultats obtenus par les États Membres grâce à l'appui de l'ONUDI. En outre, l'efficacité de la gestion des programmes de l'Organisation sera évaluée et les informations pertinentes seront communiquées.

*Indicateurs de résultats en matière de développement\*:*

<i>Création d'une prospérité partagée</i>		
Accroissement des capacités des pays pour s'attaquer aux menaces à la sécurité alimentaire et à d'autres menaces à la sécurité humaine grâce à des solutions industrielles	(nombre de pays)	Prog. C.1
Pays où les femmes sont plus nombreuses à participer à la vie politique, économique et publique et où l'égalité des chances leur est assurée	(nombre de pays)	Prog. C.1
Plus grandes possibilités pour les pays sortant d'une situation de crise d'offrir des moyens de subsistance aux populations touchées grâce à la rénovation des micro- et petites entreprises, à la remise en état des infrastructures agricoles ou industrielles endommagées, et à la création d'emplois	(nombre de pays)	Prog. C.1
<i>Renforcement de la compétitivité économique</i>		
Renforcement de la capacité des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui appuient le développement industriel inclusif et durable grâce à l'entreprenariat, la créativité et l'innovation, et favorisent l'officialisation et la croissance des entreprises	(nombre de pays)	Prog. C.2
Renforcement de la capacité des pays d'intégrer les petites et moyennes entreprises industrielles et autres dans les marchés et chaînes de valeur à l'échelle nationale et mondiale	(nombre de pays)	Prog. C.2

Niveaux plus élevés de développement industriel inclusif et durable obtenus dans les pays, notamment grâce à des niveaux plus élevés d'investissements du secteur privé	(nombre de pays)	Prog. C.2
<b>Protection de l'environnement</b>		
Renforcement de la capacité des pays de mettre en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'intégrer dans les politiques nationales et infranationales des cadres de planification ainsi que des cadres financiers et juridiques	(nombre de pays)	Prog. C.3
Pays dotés de meilleures capacités pour gérer les transformations dans le sens d'un développement produisant de faibles émissions et résilient, notamment grâce à des technologies peu polluantes	(nombre de pays)	Prog. C.3
<b>Élaboration de capacités statistiques industrielles</b>		
Renforcement des systèmes de statistiques industrielles et des capacités institutionnelles connexes des pays	(nombre de pays)	Prog. C.4

\* Données recueillies par l'Unité de contrôle de la qualité auprès de toutes les divisions.

*Indicateurs de l'efficacité de la gestion des programmes\**

<b>Gestion du portefeuille de projets, gestion axée sur les résultats, et suivi et évaluation</b>		
Développement du portefeuille (nombre de nouveaux projets par région)	(nombre)	Gd.Prog. C
Programmes dans le contexte des cadres généraux de pays	(%)	Gd.Prog. C
Programmes/projets achevés, jugés <i>concluants</i> à l'issue d'une évaluation (en termes de pertinence, efficacité, performance, viabilité) par rapport aux objectifs fixés	(%)	Gd.Prog. C
Liens entre la recherche, les politiques et la coopération technique dans les programmes	(%)	Gd.Prog. C
Projets dotés de mécanismes de gestion des risques adéquats	(%)	Gd.Prog. C
Projets s'articulant sur les éléments suivants: cadres logiques appropriés/indicateurs clefs de performance et objectifs/enquêtes initiales/retour d'information des bénéficiaires/système de suivi et d'évaluation/rapports d'étape fondés sur les résultats/cartes interactives du système d'information géographique pour rendre compte des activités	(%)	Gd.Prog. C
<b>Mobilisation de partenariats, paritarisme, et gestion des connaissances</b>		
Montant du cofinancement fondé sur le partenariat/niveau de mobilisation des ressources obtenu	(euros)	Gd.Prog. C
Projets s'appuyant sur une coopération transversale entre les services et les divisions	(%)	Gd.Prog. C
Programmes/projets s'articulant sur des activités d'analyse, d'intervention et de suivi prenant en compte l'égalité des sexes	(%)	Gd.Prog. C
Publications citées dans des revues professionnelles	(%)	Gd.Prog. C

\* Données recueillies par l'Unité de contrôle de la qualité auprès de toutes les divisions.

### Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
226,45	188,00	414,45	Dépenses de personnel	54 803 530	24 373 100	79 176 630
			Consultants	1 583 400	1 469 900	3 053 300
			Réunions	567 859	194 100	761 959
			Voyages autorisés	1 674 100	1 936 000	3 610 100
			Dépenses de fonctionnement	6 644 200	850 700	7 494 900
			Technologies de l'information et de la communication	796 700		796 700
			Programme ordinaire de coopération technique/ ressources spéciales pour l'Afrique	8 530 380		8 530 380
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>74 600 169</b>	<b>28 823 800</b>	<b>103 423 969</b>
			Recettes	(2 431 500)		(2 431 500)
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>72 168 669</b>	<b>28 823 800</b>	<b>100 992 469</b>
			<b>Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)</b>			<b>430 808 669</b>

### Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
C.1. Création d'une prospérité partagée	68,00	30,60	25 859 158	69 228 200	95 087 358
C.2. Renforcement de la compétitivité économique	52,25	23,35	19 207 983	80 166 900	99 374 883
C.3. Protection de l'environnement	68,15	35,45	29 284 245	176 055 600	205 339 845
C.4. Services transversaux	38,05	16,60	16 268 483	4 365 500	20 633 983
C.5. Appui aux opérations hors Siège		82,00	10 372 600		10 372 600
<b>C. Total, grand programme</b>	<b>226,45</b>	<b>188,00</b>	<b>100 992 469</b>	<b>329 816 200</b>	<b>430 808 669</b>

### *Programme C.1: Création d'une prospérité partagée*

*Objectif:* Appuyer la réduction de la pauvreté et la création d'emplois et de sources de revenus pour tous les segments de la société, y compris les groupes vulnérables et les populations rurales, au moyen d'un développement industriel inclusif et durable, en particulier par la promotion des petites et moyennes entreprises et de l'agro-industrie.

*Description générale:* Le programme offre un ensemble cohérent de services dans les domaines suivants: développement des compétences, formation professionnelle en faveur d'activités productives pour les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables (y compris les minorités ethniques, les réfugiés, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les travailleurs migrants), mise à niveau de la technologie dans des secteurs traditionnels tels que les chaînes de valeur

alimentaire et non alimentaire, activités de transformation, industries fondées sur la culture et liées à l'alimentation, et renforcement des capacités nationales pour mettre au point des politiques industrielles favorables à l'insertion économique et sociale.

*Élément de programme C.1.1: Agribusiness et développement rural*

*Objectif:* Promouvoir des débouchés économiques durables et inclusifs pour la population rurale pauvre au moyen du développement de l'agribusiness et de la chaîne de valeur agricole.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à ajouter de la valeur aux produits agricoles, y compris dans les secteurs non alimentaires, à différents points de la chaîne d'opérations économiques qui relie les fournisseurs d'intrants, les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les prestataires de services logistiques, les distributeurs et les vendeurs au détail. Le principal cadre conceptuel reste celui de la chaîne de valeur agroalimentaire: une analyse détaillée offre une base solide pour l'élaboration de services spécialisés qui visent les maillons faibles de la chaîne (mécanisation de l'agriculture, adoption de techniques de transformation modernes et conditionnement des produits périssables) et qui appuient les initiatives destinées à renforcer le capital humain et à améliorer la productivité globale des facteurs à travers la formation professionnelle et des activités d'amélioration des compétences.

*Élément de programme C.1.2: Les femmes et les jeunes dans les activités productives*

*Objectif:* Favoriser une participation accrue des femmes et des jeunes aux activités productives et les aider à tirer parti de ces activités, dans le respect de leur dignité, afin que l'importance de leur contribution soit reconnue et que leur capacité de changer de manière positive la société soit renforcée grâce à un meilleur accès aux ressources et débouchés économiques.

*Description générale:* Cet élément de programme traite des obstacles particuliers à la participation des femmes et des jeunes aux secteurs productifs de l'économie, sachant notamment qu'il est largement admis que ces deux groupes sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté à l'échelle mondiale. Il met avant tout l'accent sur les connaissances, les compétences, les technologies et les services d'appui aux entreprises dont les femmes et les jeunes ont besoin pour mener des activités productives et génératrices de revenus, et réduire ainsi la pauvreté. Il aide également les gouvernements nationaux à élaborer des politiques visant à créer un environnement qui soit propice à la croissance économique et qui réponde aux besoins des hommes et des femmes de différents âges.

*Élément de programme C.1.3: Sécurité humaine et relèvement après les crises*

*Objectif:* Accroître la sécurité humaine des groupes vulnérables en développant les compétences et, partant, l'aptitude à l'(auto-)emploi, et en rétablissant les capacités productives.

*Description générale:* Cet élément de programme contribue à rétablir les conditions de vie dégradées par des conflits et des catastrophes naturelles en offrant des perspectives économiques aux populations touchées – personnes déplacées, groupes démilitarisés ou tout simplement civils s'efforçant de reconstituer leurs moyens de

subsistance. L'aide apportée à l'issue de crises vise notamment à restaurer l'activité économique pour les micro- et petites entreprises touchées, à remettre en état les infrastructures agricoles ou industrielles endommagées, à créer des emplois et à stabiliser la collectivité.

### ***Programme C.2: Renforcement de la compétitivité économique***

*Objectif:* Améliorer la compétitivité économique des pays, y compris en ce qui concerne leurs capacités de production industrielle, leur aptitude à respecter les normes internationales et leurs ressources humaines, et leur permettre de participer plus efficacement aux marchés mondiaux.

*Description générale:* Le programme aide les pays en développement à surmonter les problèmes importants auxquels ils doivent faire face pour améliorer leur compétitivité internationale, en particulier en mettant l'accent sur le développement de la chaîne de valeur des PME, les technologies nécessaires et la qualité des infrastructures, en renforçant le potentiel de productivité et d'exportation et la compétitivité des produits, et en valorisant les ressources humaines entrepreneuriales, en particulier parmi les jeunes. En outre, il noue des partenariats avec les institutions compétentes pour favoriser l'accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux grâce au renforcement de la productivité et des capacités commerciales, et limiter les refus de produits en provenance de pays en développement, notamment dans les secteurs agro-industriels, où l'innocuité des produits alimentaires et les questions de durabilité sont essentielles.

#### *Élément de programme C.2.1:*

##### *Investissement, technologie et développement des PME*

*Objectif:* Renforcer la contribution du secteur privé au développement industriel inclusif et durable en favorisant des environnements propices aux affaires et aux investissements et en exécutant des programmes d'appui aux PME, y compris ceux qui promeuvent les groupements de PME ainsi que le transfert et la diffusion de technologies connexes.

*Description générale:* Cet élément de programme prévoit un ensemble de services apparentés devant permettre d'améliorer la contribution du secteur privé à l'élimination de la pauvreté par le biais d'un développement industriel inclusif et durable, moyennant des interventions aux niveaux décisionnel et institutionnel et au niveau des entreprises. Il favorise des environnements qui sont propices aux affaires, en particulier pour les PME, et qui encouragent les possibilités d'investissement connexes. Il appuie également les politiques des pouvoirs publics et développe des capacités qui améliorent la compétitivité des entreprises du secteur privé, en particulier des PME, et permettent de nouer des liens avec les marchés en vue de l'acquisition de compétences, de l'intégration de technologies, de la mobilisation de fonds et de la création de partenariats mondiaux, notamment à travers des consortiums d'exportation et des groupements de PME et grâce à l'innovation.

*Élément de programme C.2.2: Capacités de renforcement de la compétitivité des échanges et responsabilité des entreprises*

*Objectif:* Améliorer les capacités d'offre compétitive des pays en développement et permettre à leurs entreprises de répondre aux exigences des marchés internationaux, y compris en ce qui concerne la qualité, l'innocuité et les normes relatives à la responsabilité des entreprises.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à renforcer les capacités dont disposent les pays en développement pour participer au commerce international, en particulier pour leur permettre de satisfaire aux exigences des marchés concernant la quantité, la qualité et l'innocuité de leurs produits et services. Il aide en outre les PME à intégrer les chaînes de valeur mondiales en s'adaptant aux réglementations et normes en matière sociale, éthique et environnementale qui jouent un rôle croissant, à côté de facteurs plus traditionnels comme les prix, la qualité et la prestation, dans les décisions d'approvisionnement et d'achat prises par les gouvernements, acheteurs institutionnels et consommateurs.

*Élément de programme C.2.3: Développement de l'entrepreneuriat*

*Objectif:* Améliorer les perspectives commerciales, le travail indépendant et l'employabilité pour tous les groupes de population, en particulier les jeunes, et valoriser les ressources humaines industrielles qui sont nécessaires pour faire progresser le développement industriel inclusif et durable.

*Description générale:* Cet élément de programme renforce les capacités nationales qui favorisent l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences dans tous les groupes de population, l'objectif étant de promouvoir les possibilités de créer une entreprise et de développer l'employabilité, en particulier parmi les jeunes. Il encourage également l'amélioration de l'environnement réglementaire et administratif pour épauler des activités entrepreneuriales compétitives dans le secteur formel, notamment par des initiatives visant à élaborer des programmes d'étude généraux à l'appui de la formation à l'entrepreneuriat et de l'acquisition de compétences. Ce faisant, il soutient le perfectionnement des ressources humaines industrielles et entrepreneuriales nécessaires qui constituent le fondement de l'expansion du secteur privé et du développement industriel inclusif et durable.

***Programme C.3: Protection de l'environnement***

*Objectif:* Réduire l'impact sur l'environnement grâce à l'utilisation accrue des énergies renouvelables et à l'adoption de pratiques à rendement énergétique élevé en milieu industriel, de techniques, politiques et méthodes de production plus propre, et d'autres procédés et techniques écologiquement viables dans l'industrie.

*Description générale:* Ce programme contribue à promouvoir le développement industriel inclusif et durable en améliorant la performance environnementale, la productivité des ressources et leur innocuité, et en appuyant la création de nouvelles industries fournissant des biens et services environnementaux. En outre, il aide les pays à s'orienter vers un avenir énergétique durable grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables à des fins productives, à l'adoption de méthodes efficaces d'utilisation de l'énergie par l'industrie et à la mise en place de technologies et de

procédés à faible émission de carbone. Il aide également les pays à appliquer les prescriptions liées à l'industrie dans les accords multilatéraux sur l'environnement.

*Élément de programme C.3.1:*

*Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone*

*Objectif:* Permettre aux pays de réduire le niveau de consommation des ressources naturelles, des émissions de gaz à effet de serre et autres émissions, et de production des déchets industriels dans le cadre des processus industriels.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à accroître la capacité du secteur industriel, des pouvoirs publics et des prestataires de services environnementaux, ainsi que des entités intergouvernementales et non gouvernementales, d'intensifier et de systématiser l'adoption de modes de production plus économes en ressources et plus propres, grâce au recyclage, à la récupération des ressources et/ou au traitement et à l'élimination écologiquement rationnels des déchets, des eaux usées et des produits chimiques toxiques et/ou dangereux, en particulier pour assurer l'utilisation et la gestion durables de l'eau et d'autres ressources naturelles intervenant dans les procédés industriels.

*Élément de programme C.3.2:*

*Accès aux énergies propres à des fins productives*

*Objectif:* Permettre aux pays d'accroître leur compétitivité grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables, et de parvenir ainsi à un développement industriel à faible émission de carbone.

*Description générale:* Cet élément de programme a pour objet d'accroître l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie par l'industrie, et de faciliter l'accès à une énergie durable et d'un coût abordable pour appuyer les activités de production et promouvoir les possibilités de revenus et d'emplois qui en découlent, contribuant ainsi à atténuer les changements climatiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

*Élément de programme C.3.3:*

*Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement*

*Objectif:* Aider les pays à respecter leurs obligations en vertu des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, comme le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm, la Convention de Minamata sur le mercure, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à aider les pays à accéder à des technologies utilisant des substances qui n'appauvrissent pas la couche d'ozone, avant les dates butoirs des échéanciers d'élimination progressive fixées dans le Protocole de Montréal; à renforcer les capacités des services publics et des autorités nationales chargés de l'application dudit Protocole s'agissant de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'élimination progressive aux niveaux national et sectoriel; et à créer ou promouvoir des technologies industrielles durables appropriées à appliquer dans le cadre de ces plans. L'élément de programme aide également les pays à mettre en œuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention de Stockholm sur les

polluants organiques persistants (POP) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et renforce les capacités pour planifier, élaborer et mettre en œuvre des aspects connexes du développement industriel.

### ***Programme C.4: Services transversaux***

*Objectif:* Apporter un appui aux décideurs, aux institutions du savoir, au secteur privé et à d'autres parties prenantes internationales dans le cadre des politiques et partenariats industriels, eu égard à leurs aspirations et à leurs plans de développement industriel inclusif et durable.

*Description générale:* Ce programme comprend un certain nombre de services transversaux qui aident les pays à mettre en œuvre leurs politiques et programmes de développement industriel inclusif et durable grâce à des produits ciblés d'information, à la mise en réseau et à la facilitation des partenariats, y compris le long d'un axe Sud-Sud, ainsi qu'à un strict suivi et à une communication rigoureuse des résultats à tous les niveaux. Il aide également les pays à renforcer leurs capacités en matière de politiques et de statistiques industrielles, qui sont nécessaires pour planifier et mettre en œuvre leurs programmes de développement industriel inclusif et durable.

#### *Élément de programme C.4.1: Sensibilisation et information*

*Objectif:* Faire mieux comprendre aux pays et aux parties prenantes l'importance du développement industriel inclusif et durable dans le contexte du développement mondial, y compris le rôle et les réalisations de l'ONUDI dans l'action visant à promouvoir ce mode de développement industriel.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à mieux faire comprendre à toutes les parties prenantes de l'ONUDI l'importance cruciale que revêt le développement industriel inclusif et durable dans le nouveau contexte du développement mondial, y compris en ce qui concerne la visibilité et l'image de l'Organisation auprès de ses principaux partenaires, plus particulièrement de ses États Membres. Il fait connaître le mandat général de l'ONUDI, ses orientations prioritaires et ses programmes et activités à un vaste public grâce à un large éventail de techniques de communication et de sensibilisation, y compris les relations avec les médias, les supports promotionnels, la présence sur Internet et les médias sociaux.

#### *Élément de programme C.4.2:*

##### *Conseils, recherche et statistique en matière de politique industrielle*

*Objectif:* Fournir aux États Membres et aux organisations internationales et régionales, en temps voulu, une analyse appliquée, pertinente et scientifiquement fondée du développement industriel, et donner des conseils stratégiques spécifiques en matière de politique industrielle.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à produire des données et des diagnostics systématiques sur des questions liées aux processus d'industrialisation nationaux, régionaux et internationaux. Il suit les débats intellectuels et théoriques, ainsi que l'évolution des tendances économiques, technologiques, environnementales

et stratégiques qui influencent le développement industriel. Il s'appuie tout particulièrement sur les séries chronologiques uniques de statistiques industrielles de l'ONUDI. Il élabore également des recommandations sur le développement stratégique et industriel et mène des activités consultatives visant à aider les gouvernements à établir leurs politiques, et à alimenter et à éclairer les débats d'instances régionales et internationales. Dans ce contexte, il renforce également les capacités nationales pour améliorer les statistiques industrielles et la prise de décision, facilite les processus industriels dans les États Membres et propose des cours de formation thématiques et pratiques par l'intermédiaire de l'Institut de l'ONUDI pour le renforcement des capacités.

*Élément de programme C.4.3: Mobilisation des partenariats et coopération Sud-Sud*

*Objectif:* Fournir un dispositif global fondé sur le partenariat pour soutenir les efforts de grande ampleur déployés par les pays à l'appui du développement industriel inclusif et durable.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à fournir aux pays une approche globale du développement industriel inclusif et durable, fondée sur des partenariats multipartites dans des domaines tels que les infrastructures, l'accès aux marchés, l'investissement étranger direct, le transfert de technologie, et le développement du secteur privé. Pour financer ces processus de développement il faut disposer de capitaux publics et privés et nouer des partenariats non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec des institutions de financement de développement, des partenaires de développement et les institutions du secteur privé concernées. Dans cet élément de programme, les partenariats de portée générale sont donc conçus pour faciliter les efforts de grande ampleur déployés par les gouvernements à l'appui du développement industriel inclusif et durable, tout en ciblant les importants flux d'investissement sur les programmes et plans d'industrialisation nationaux et en les mettant en conformité avec ces derniers. En outre, ils facilitent les échanges de technologie, de savoir-faire, de compétences techniques, de capitaux et d'autres ressources, selon un axe à la fois Nord-Sud et Sud-Sud.

*Élément de programme C.4.4: Programmes régionaux*

*Objectif:* Assurer les ajustements régionaux et l'adaptation aux activités de programme, notamment par l'échange intrarégional de connaissances et d'informations.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à faire en sorte que les activités de programme soient intégrées dans un cadre régional et adaptées aux besoins locaux du développement industriel, tels qu'ils sont exprimés aux niveaux national et régional. Une attention particulière est également accordée à la prestation de conseils et aux activités de coordination des politiques à l'échelle de chaque région, à l'aide apportée aux gouvernements nationaux pour élaborer leur stratégie industrielle, ainsi qu'à l'information intrarégionale pour la mise en réseau et l'échange de connaissances au niveau des pays en vue de favoriser le développement industriel inclusif et durable. L'élément de programme permet aussi de coordonner les activités menées au niveau des pays pour assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies, et de poursuivre le dialogue noué avec le

coordonnateur résident et les équipes de pays des Nations Unies, dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

*Élément de programme C.4.5: Efficacité opérationnelle et suivi des résultats*

*Objectif:* Assurer une gestion efficace du portefeuille de programmes, le suivi de la performance et la mobilisation des ressources.

*Description générale:* Cet élément de programme vise à rendre les activités de programme plus efficaces et à accroître leur impact grâce à une gestion performante du portefeuille de programmes, à l'assurance de la qualité et au suivi des résultats à tous les niveaux et dans toutes les fonctions. Il facilite également la communication interne et externe des résultats connexes en ce qui concerne les activités de programme de l'Organisation. Il vise en outre à obtenir des niveaux satisfaisants de mobilisation des contributions volontaires pour les activités de programme et assure des services d'information aux organismes donateurs conformément à leurs règles et règlements en matière de communication d'informations.

***Programme C.5: Appui aux opérations hors Siège***

*Objectif:* Fournir au réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI un soutien opérationnel efficace.

*Description générale:* Ce programme appuie la représentation hors Siège de l'ONUDI – composée de bureaux régionaux et de pays, de comptoirs et d'agents de liaison – en indiquant les besoins opérationnels et ceux liés aux services généraux ainsi qu'à l'infrastructure connexe de bureaux.

## GRAND PROGRAMME D: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME

*Objectif:* Assurer l'efficacité organisationnelle et la modernisation de l'Organisation.

*Description générale:* Ce grand programme fournit un appui opérationnel à la gestion de l'ONUDI et à l'exécution de ses activités de programme à travers la gestion des ressources humaines, la gestion financière, les achats et d'autres services d'appui.

*Indicateurs d'efficacité organisationnelle et de modernisation\**:

<b>Gouvernance et gestion</b>		
Transparence des activités et de la gestion des ressources	( <i>indice</i> )	Gd. prog. D
Cadre global de gestion des risques	( <i>indice</i> )	Gd. prog. D
Renforcement des capacités et gestion des connaissances		
Diversité du personnel (région géographique; administrateurs/agents des services généraux; hors Siège; ancienneté)	( <i>indice</i> )	Prog. D.1
Parité hommes/femmes et égalité des sexes (dans les différentes classes)	(%)	Prog. D.1
Perfectionnement, apprentissage et comportement professionnel du personnel	( <i>indice</i> )	Prog. D.1
<b>Actifs et ressources: gestion, alignement, mobilisation et stabilité</b>		
Taux de recouvrement des contributions	(%)	Prog. D.2
Délais moyens de versement des contributions	( <i>jours</i> )	Prog. D.2
Taux de vacance	(%)	Prog. D.2
Fonds mobilisés, mesurés en fonction des montants nets approuvés	( <i>euros</i> )	Prog. D.2
Pourcentage des contributions volontaires affectées aux domaines thématiques	(%)	Prog. D.2
Taux d'exécution du programme et des budgets	(%)	Prog. D.2
<b>Modernisation des entreprises et gestion opérationnelle</b>		
Délais moyens d'approvisionnement	( <i>jours</i> )	Prog. D.3
Expansion et diversification de la base de fournisseurs de l'ONUDI	(%)	Prog. D.3
Évaluation satisfaisante de l'exécution des marchés et de la prestation des entrepreneurs	(%)	Prog. D.3
Proportion des opérations d'achats durables	(%)	Prog. D.3
Qualité du système de progiciel de gestion intégré (PGI), sur la base de sondages effectués auprès des clients	( <i>indice</i> )	Prog. D.5

\* Données recueillies par la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes.

**Ressources nécessaires (en euros)**

Postes			Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)			
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
	<b>43,00</b>	<b>86,00</b>				<b>129,00</b>
			Dépenses de personnel	20 313 600	4 872 500	25 186 100
			Consultants	207 000		207 000
			Voyages autorisés	196 900		196 900
			Dépenses de fonctionnement	1 040 100		1 040 100
			Technologies de l'information et de la communication	7 203 500		7 203 500
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>28 961 100</b>	<b>4 872 500</b>	<b>33 833 600</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>28 961 100</b>	<b>4 872 500</b>	<b>33 833 600</b>

**Par programme**

		Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
		P	G			
D.1.	Gestion des ressources humaines	10,00	19,00	6 286 900		6 286 900
D.2.	Services financiers	11,00	30,00	7 660 200		7 660 200
D.3.	Achats et logistique	10,00	22,00	8 148 800		8 148 800
D.4.	Gestion de l'information et de la communication	5,00	8,00	4 537 800		4 537 800
D.5.	Appui aux processus et aux systèmes	5,00	4,00	6 021 200		6 021 200
D.6.	Direction et gestion	2,00	3,00	1 178 700		1 178 700
<b>D.</b>	<b>Total, grand programme</b>	<b>43,00</b>	<b>86,00</b>	<b>33 833 600</b>		<b>33 833 600</b>

**Programme D.1: Gestion des ressources humaines**

*Objectif:* Doter l'ONUDI, en temps voulu, du personnel dûment qualifié et motivé dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat, en encourageant et en appuyant les efforts déployés par les pays pour parvenir à un développement industriel inclusif et durable.

*Description générale:* Ce programme élabore et formule des politiques et méthodes spécifiques de gestion des ressources humaines pour l'ONUDI, et appuie les autres grands programmes pour qu'ils répondent aux exigences et priorités en matière de gestion des ressources humaines, y compris à la nécessité de recruter du personnel possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, sur une base géographique large et équitable et compte tenu de la parité des sexes. Les services de gestion des ressources humaines comprennent des services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONUDI et dans le Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre les rapports avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme entretient des relations avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et sert d'interlocuteur officiel vis-à-vis de la

Commission de la fonction publique internationale (CFPI), du Réseau Ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et des organismes d'assurance maladie.

### ***Programme D.2: Services financiers***

*Objectif:* Veiller à l'intégrité, à la crédibilité et à la transparence financières de l'ONUDI.

*Description générale:* Ce programme appuie les activités de l'ONUDI en assurant la prestation de services financiers efficaces et efficients, dont les suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières; gestion des liquidités et opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; et définition des orientations relatives aux questions financières. Il prévoit aussi la fourniture régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation, notamment des rapports financiers et des projections de la situation de trésorerie établis avec exactitude et remis en temps opportun à la direction de l'Organisation pour faciliter la planification et la prise de décisions. Le programme comprend également la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris le fait de relancer les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière.

### ***Programme D.3: Achats et logistique***

*Objectif:* Veiller à renforcer la capacité d'adaptation et la qualité en assurant des services d'achats directs, efficaces, transparents et d'un bon rapport coût/efficacité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et un soutien logistique à toutes les activités de l'ONUDI.

*Description générale:* Ce programme offre la gamme complète des services d'appui dont l'ONUDI a besoin pour ses activités de programme. Il s'agit notamment de l'achat, de manière efficace, transparente et économique, de biens, travaux et services; de la gestion des stocks et des dossiers relatifs à la comptabilité matière; des communications; des voyages, des visas, des transports et des expéditions; et des services d'archives et de l'enregistrement.

#### ***Élément de programme D.3.1: Services des achats***

*Objectif:* Assurer l'achat, de manière efficace, transparente, économique et en temps voulu, des biens, travaux et services nécessaires aux opérations de l'ONUDI.

*Description générale:* Cet élément de programme porte sur les achats de matériel, de services et de travaux à l'appui des programmes de coopération technique de l'ONUDI et d'autres besoins à satisfaire au Siège. Il englobe également les achats

de matériel, de services et de travaux nécessaires pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV, le fonctionnement des services de restauration et les travaux en cours. Il comporte aussi les activités suivantes: évaluations des achats pour les nouveaux projets de l'ONUDI, fourniture d'une assistance et d'orientations en ce qui concerne l'élaboration des spécifications techniques, les cahiers des charges et l'ampleur des travaux (lorsqu'il y a lieu et lorsque cela est possible, s'agissant des achats responsables également), les appels d'offres, les évaluations techniques et commerciales, l'attribution des marchés et la gestion. En outre, il sera associé à l'évaluation institutionnelle et au suivi de la passation des marchés. Il met en place et gère des accords à long terme, propose des activités ponctuelles et régulières de formation et de renforcement des capacités et gère le service d'assistance en matière d'achats.

#### *Élément de programme D.3.2: Services de logistique*

*Objectif:* Veiller à renforcer la capacité d'adaptation et la qualité en fournissant des services logistiques directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité.

*Description générale:* Cet élément de programme fournit des services de logistique directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité à toutes les activités de l'ONUDI, notamment des services en rapport avec la gestion des biens de l'Organisation au Siège, dans les bureaux extérieurs et sur les sites de projet, ainsi qu'avec les voyages officiels, les transports et les expéditions, les communications et la gestion des archives et de l'enregistrement.

#### ***Programme D.4: Gestion de l'information et de la communication***

*Objectif:* Assurer une utilisation efficiente et efficace des services d'appui en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) pour améliorer les activités de l'ONUDI.

*Description générale:* Ce programme a pour objet de fournir, dans le domaine des TIC, les services et l'appui nécessaires à l'ONUDI pour mettre en œuvre son programme de travail, et de faciliter les efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la décentralisation et accroître sa présence sur le terrain grâce à la mise en place d'une stratégie et de politiques en matière de TIC, à une gestion stable de l'infrastructure, à des mesures de sécurité, à des outils de pointe pour la gestion de l'information et du savoir, et à un important soutien aux clients au Siège et sur le terrain. Le programme constitue également le point de contact en matière de TIC entre l'Organisation et le système des Nations Unies dans son ensemble.

#### ***Programme D.5: Appui aux processus et aux systèmes***

*Objectif:* Gérer et coordonner, de manière efficace et économe, les besoins concernant les processus stratégiques et opérationnels liés au PGI pour contribuer à améliorer constamment les opérations de l'ONUDI et son niveau de transparence.

*Description générale:* Ce programme a pour objet de gérer la solution PGI (progiciel de gestion intégré) et de veiller à ce qu'elle appuie les processus opérationnels de l'Organisation. Les principales fonctions du programme consistent

à planifier, coordonner et mettre en œuvre les améliorations à apporter aux processus et aux systèmes, à optimiser les processus existants et à introduire des changements liés au PGI et aux processus afin d'assurer une solution opérationnelle et intégrée. En outre, le programme traitera avec les fournisseurs du PGI et gèrera tous les contrats correspondants ainsi que les services externalisés. Il fait fonction de point focal pour toutes les questions relatives au PGI au sein de l'Organisation et pour les relations avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales.

### ***Programme D.6: Direction et gestion***

*Objectif:* Fournir de manière efficace et efficiente des services à l'appui des activités de l'ONUDI, encourager une culture de responsabilisation et de transparence et moderniser l'Organisation.

*Description générale:* Ce programme définit et détermine les modalités d'une gestion efficace et efficiente de l'appui opérationnel à la gestion de l'ONUDI et à l'exécution de ses activités de programme, y compris la gestion des ressources humaines, la gestion financière, les achats et autres services d'appui. Il assure également le suivi et l'évaluation de l'efficacité administrative de l'ONUDI et donne des orientations pour moderniser l'Organisation de façon rationnelle.

**GRAND PROGRAMME E: GESTION DES BÂTIMENTS*****Programmes E.1 et E.2:******Gestion commune des bâtiments et gestion conjointe des bâtiments***

*Objectif:* Assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques du complexe du CIV et des installations et du matériel qui lui sont associés, conformément aux réglementations et normes de construction locales et à la licence d'exploitation du complexe.

*Description générale:* Ce grand programme et les deux programmes qui le composent, E.1 et E.2, ont pour objet de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe du CIV (bâtiments, installations et équipements). Conformément aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement afin d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable.

Cette responsabilité découle du protocole d'accord concernant la répartition des services communs au CIV, dont sont signataires les organisations internationales sises au CIV. Ces services sont assurés par l'ONUDI pour le compte et avec la participation financière des organisations sises au CIV.

**Ressources nécessaires (en euros)**

Postes			Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
<b>6,00</b>	<b>106,00</b>	<b>112,00</b>	Dépenses de personnel	17 850 800	17 850 800
			Consultants	112 200	112 200
			Voyages autorisés	24 400	24 400
			Dépenses de fonctionnement	37 073 400	37 073 400
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>55 060 800</b>	<b>55 060 800</b>
			Recettes	(55 060 800)	(55 060 800)
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>		

**Programme E.1: Gestion commune des bâtiments**

<b>Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)</b>	
	Budget ordinaire
Postes permanents	15 216 900
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	829 800
Personnel temporaire	784 000
Consultants (honoraires et frais de voyage)	112 200
Formation au titre de l'organisation des carrières	30 800
Assurance maladie après la cessation de service	300 700
Voyages en mission	24 400
Location et entretien des locaux	17 569 200
Éclairage, chauffage, énergie et eau	17 334 200
Location et entretien de matériel de bureau	133 500
Location et entretien de véhicules	20 600
Autres dépenses générales de fonctionnement	34 900
Imprimerie et reliure	2 000
Dépenses de représentation	4 200
Fournitures pour les locaux	174 500
Fournitures de bureau	174 300
Carburants et lubrifiants	32 600
Actifs	224 800
<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>53 003 600</b>
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 229 800)
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(37 563 220)
Retrait du compte spécial	(2 378 500)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(6 832 080)
<b>Total, recettes</b>	<b>(53 003 600)</b>
<b>Total, ressources (montants nets)</b>	

**Programme E.2: Gestion conjointe des bâtiments**

Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	600 800
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	12 900
Personnel temporaire	74 900
Location et entretien des locaux	1 327 800
Actifs	40 800
<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>2 057 200</b>
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 296 220)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(760 980)
<b>Total, recettes</b>	<b>(2 057 200)</b>
<b>Total, ressources (montants nets)</b>	

**GRAND PROGRAMME F: COÛTS INDIRECTS*****Programme F.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects***

*Objectif:* L'objectif des services communs et conjoints est précisé dans les budgets-programmes des organisations concernées. Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés en détail au titre du grand programme E – gestion des bâtiments.

*Description générale:* Ce programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser les dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps. On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme de fond ou service administratif de l'Organisation. Ces dépenses sont principalement attribuables aux locaux du CIV et à la participation de l'ONUDI aux services communs et conjoints avec les autres organisations sises à Vienne. En outre, le programme comprend les contributions de l'ONUDI aux dépenses de l'ensemble du système des Nations Unies afférentes aux activités et services conjoints, y compris celles concernant le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il englobe également le régime d'assurance maladie après la cessation de service.

On trouvera ci-dessous les éléments et facteurs générateurs de coûts ou les clefs de répartition concernant la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après la cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA): 12,57 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires qui suivent une formation;

- d) Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI): 15,389 %;
- e) Remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation: 15,389 % (du montant total de la part de l'ONU);
- f) Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI): 37 %;
- g) Services linguistiques et de documentation (ONUV): en fonction du volume de travail;
- h) Services de sécurité et de sûreté (ONUV): 15,389 %;
- i) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies (selon les formules appliquées par l'ONU);
- j) Services conjoints de communication (ONUV): 25,81 %.

Les ressources demandées au titre de chacun de ces postes de dépenses sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2014-2015) au titre des contributions aux services communs et conjoints a augmenté de 1 745 353 euros (8,18 %) comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous. L'augmentation de 213 700 euros de la contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après la cessation de service est estimée sur la base des dépenses réelles engagées en 2014 et du montant estimatif des dépenses supplémentaires liées aux départs à la retraite en 2015, 2016 et 2017. On constate une légère diminution des dépenses à hauteur de 16 100 euros au titre du Service médical commun et de 39 500 euros au titre des services linguistiques et de documentation, ainsi qu'une diminution de 99 390 euros au titre de la contribution de l'ONUDI à la Gestion conjointe des bâtiments, qui correspond principalement à une réduction de la part de l'Organisation qui s'établit à 37 %.

L'augmentation de 1 686 643 euros au titre de la contribution aux activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies résulte de l'ajout de l'intégralité de la part proportionnelle attribuable à l'ONUDI pour le budget du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, seule la contribution de base a été ajoutée aux programmes et budgets biennaux. Pour l'exercice 2016-2017, un montant supplémentaire de 1 693 600 euros vient s'ajouter à la contribution de base de 262 850 euros de sorte que le budget total alloué au système de coordonnateurs résidents s'établit à 1 956 450 euros.

**Programme F.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects****Ressources nécessaires (en euros)**

Postes			Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)		
Administrateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00	Dépenses de personnel	5 972 320	5 972 320
			Dépenses de fonctionnement	17 179 540	17 179 540
			Technologies de l'information et de la communication	665 900	665 900
			<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>23 817 760</b>	<b>23 817 760</b>
			<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>23 817 760</b>	<b>23 817 760</b>

**Programme F.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects**

Prévisions 2016-2017 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Service médical commun (AIEA)	550 120
Service conjoint de formation linguistique	72 600
Assurance maladie après la cessation de service	5 349 600
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	6 242 100
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	760 980
Remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation	542 401
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	3 985 000
Services linguistiques et de documentation	1 757 495
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	3 891 564
Services conjoints de communication (ONUV)	665 900
<b>Total, dépenses (montants bruts)</b>	<b>23 817 760</b>
<b>Total, recettes</b>	
<b>Total, ressources (montants nets)</b>	<b>23 817 760</b>

**PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE**

*Objectif:* Améliorer l'efficacité du programme de travail de l'ONUDI et renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies.

*Description générale:* Le programme a pour objet d'améliorer l'efficacité des activités de programme de l'Organisation et de renforcer la contribution de cette dernière à la réalisation des objectifs de l'ensemble du système de développement des Nations Unies. Il met l'accent sur les différents besoins des États Membres en fonction de leur niveau de développement industriel inclusif et durable, et appuie la promotion de la coopération industrielle internationale en accordant une attention particulière à la coopération Sud-Sud.

## RECETTES ACCESSOIRES

Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2016-2017 est estimé à 86 800 euros au titre du budget ordinaire et à 301 500 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

### *A. Intérêts bancaires*

Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement, ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. En outre, les prévisions du marché mondial des placements et du secteur bancaire montrent que l'ONUDI percevra des intérêts d'un montant inférieur sur les dépôts en euros et sur d'autres instruments détenus par divers établissements bancaires. Par conséquent, les recettes tirées des intérêts bancaires seront nettement inférieures, avec des estimations à hauteur de 16 800 euros au titre du budget ordinaire et de 301 500 euros au titre du budget opérationnel pour l'exercice 2016-2017.

### *B. Vente de publications*

Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

Le Bureau de vente des publications de l'ONUDI assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'Organisation, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords avec des parties tierces pour la traduction des publications.

#### *Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente*

Un fonds autorenouvelable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications lors de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et la production de CD-ROM. Au cours d'un exercice biennal, la moitié des ventes de ce fonds est comptabilisée comme recettes accessoires de façon à maintenir le

niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon les procédures en vigueur, viennent en déduction des recettes. À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal le solde du Fonds devrait être de 35 042 euros. Le tableau ci-après indique les opérations financières escomptées pour l'exercice biennal:

**Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente – Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)  
(en euros aux coûts de 2014-2015)**

		Prévisions révisées pour 2014-2015		Prévisions budgétaires pour 2016-2017	
		Fonds autorenewable 2014/15	Recettes accessoires 2014/15	Fonds autorenewable 2016/17	Recettes accessoires 2016/17
540110	Montant brut des ventes	76 000	76 000	70 000	70 000
330000	Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	231 533		148 042	
	<b>Total, recettes</b>	307 533	76 000	218 042	70 000
610200	Personnel temporaire	–		–	
610300	Consultants	112 651		100 000	
620100	Frais de voyage	26 795		40 000	
630190	Autres dépenses générales de fonctionnement	1 000		–	
630310	Impression	6 199		40 000	
630330	Traduction	4 500		–	
630350	Publicité et publications	3 806		–	
630360	Dépenses de représentation	2 500		–	
630600	Actifs	–		–	
630700	Dépenses accessoires/frais bancaires	2 040		3 000	
640150	Matériel informatique	–		–	
	<b>Total, dépenses</b>	159 491		183 000	
330000	Fonds autorenewable pour les publications	148 042		35 042	

Des fonds sont nécessaires pour couvrir les frais des projets pertinents et l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires également pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipement et matériel) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. D'autres services de consultants sont par ailleurs nécessaires pour procéder à la révision interne de certaines publications. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque.

Annexe A  
Tableau 1: Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et  
des recettes par grand programme et programme  
(en euros)

Programme	Budget approuvé de 2014-2015 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2014-2015	2016-2017
<b>Dépenses</b>							
A	ORGANES DIRECTEURS						
A.1	2 893 000		2 893 000	166 300	3 059 300	1,6 %	1,7 %
A.2	1 891 500	(2 800)	1 888 700	30 400	1 919 100	1,1 %	1,1 %
	<b>4 784 500</b>	<b>(2 800)</b>	<b>4 781 700</b>	<b>196 700</b>	<b>4 978 400</b>	<b>2,7 %</b>	<b>2,8 %</b>
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
B.1	7 841 616	(38 306)	7 803 310	142 860	7 946 170	4,4 %	4,4 %
B.2	1 777 800		1 777 800	24 200	1 802 000	1,0 %	1,0 %
B.3	1 304 900		1 304 900	13 600	1 318 500	0,7 %	0,7 %
B.4	1 559 400		1 559 400	18 000	1 577 400	0,9 %	0,9 %
B.5	58 700		58 700	1 000	59 700	0,0 %	0,0 %
	<b>12 542 416</b>	<b>(38 306)</b>	<b>12 504 110</b>	<b>199 660</b>	<b>12 703 770</b>	<b>7,0 %</b>	<b>7,1 %</b>
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE						
C.1	26 980 444	(1 291 025)	25 689 419	459 939	26 149 358	15,0 %	14,6 %
C.2	20 971 522	(1 875 839)	19 095 683	338 500	19 434 183	11,6 %	10,9 %
C.3	32 798 533	(3 732 472)	29 066 061	552 384	29 618 445	18,2 %	16,6 %
C.4	17 275 191	(1 242 593)	16 032 598	295 485	16 328 083	9,6 %	9,1 %
C.5	11 908 500	(487 000)	11 421 500	472 400	11 893 900	6,6 %	6,7 %
	<b>109 934 190</b>	<b>(8 628 929)</b>	<b>101 305 261</b>	<b>2 118 708</b>	<b>103 423 969</b>	<b>61,1 %</b>	<b>57,9 %</b>
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
D.1	6 111 300	(6 700)	6 104 600	182 300	6 286 900	3,4 %	3,5 %
D.2	7 378 300		7 378 300	281 900	7 660 200	4,1 %	4,3 %
D.3	7 969 300	(70 100)	7 899 200	249 600	8 148 800	4,4 %	4,6 %
D.4	4 434 880	(14 980)	4 419 900	117 900	4 537 800	2,5 %	2,5 %
D.5	4 416 820	1 484 980	5 901 800	119 400	6 021 200	2,5 %	3,4 %
D.6	1 158 300	(10 000)	1 148 300	30 400	1 178 700	0,6 %	0,7 %
	<b>31 468 900</b>	<b>1 383 200</b>	<b>32 852 100</b>	<b>981 500</b>	<b>33 833 600</b>	<b>17,5 %</b>	<b>18,9 %</b>
F	COÛTS INDIRECTS						
F.1	21 340 407	1 745 353	23 085 760	732 000	23 817 760	11,9 %	13,3 %
	<b>21 340 407</b>	<b>1 745 353</b>	<b>23 085 760</b>	<b>732 000</b>	<b>23 817 760</b>	<b>11,9 %</b>	<b>13,3 %</b>
<b>TOTAL, dépenses (hors grand programme E)</b>	<b>180 070 413</b>	<b>(5 541 482)</b>	<b>174 528 931</b>	<b>4 228 568</b>	<b>178 757 499</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
E	GESTION DES BÂTIMENTS						
E.1	53 101 900	(1 694 900)	51 407 000	1 596 600	53 003 600	96,4 %	96,3 %
E.2	1 989 400		1 989 400	67 800	2 057 200	3,6 %	3,7 %
<b>TOTAL, dépenses (grand programme E)</b>	<b>55 091 300</b>	<b>(1 694 900)</b>	<b>53 396 400</b>	<b>1 664 400</b>	<b>55 060 800</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

*(Suite page suivante)*

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé de 2014-2015 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017	Pourcentage du montant total du budget		
	1	2	3	4	5	2014-2015	2016-2017	
<b>Recettes</b>								
A	ORGANES DIRECTEURS							
	<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
	<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	290 200	290 200		290 200	8,1 %	10,3 %	
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	226 200	226 200		226 200	6,4 %	8,0 %	
C.3	Protection de l'environnement	334 200	334 200		334 200	9,4 %	11,9 %	
C.4	Services transversaux	59 600	59 600		59 600	1,7 %	2,1 %	
C.5	Appui aux opérations hors Siège	1 521 300	1 521 300		1 521 300	42,7 %	54,0 %	
	<b>Total partiel</b>	<b>2 431 500</b>	<b>2 431 500</b>		<b>2 431 500</b>	<b>68,3 %</b>	<b>86,2 %</b>	
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
	<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
F	COÛTS INDIRECTS							
	<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
	Recettes accessoires	1 129 800	(741 500)	388 300	388 300	31,7 %	13,8 %	
	<b>TOTAL, recettes (hors grand programme E)</b>	<b>3 561 300</b>	<b>(741 500)</b>	<b>2 819 800</b>	<b>2 819 800</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments	53 101 900	(1 694 900)	51 407 000	1 596 600	53 003 600	96,4 %	96,3 %
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	1 989 400		1 989 400	67 800	2 057 200	3,6 %	3,7 %
	<b>TOTAL, recettes (grand programme E)</b>	<b>55 091 300</b>	<b>(1 694 900)</b>	<b>53 396 400</b>	<b>1 664 400</b>	<b>55 060 800</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL, Montant net</b>	<b>176 509 113</b>	<b>(4 799 982)</b>	<b>171 709 131</b>	<b>4 228 568</b>	<b>175 937 699</b>		

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A  
Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes  
par grand programme et programme  
(en euros)

Programme	Budget approuvé	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage	
	de 2014-2015 <sup>a</sup>	des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017	du montant total du budget 2014-2015	2016-2017
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Dépenses</b>							
A	<b>ORGANES DIRECTEURS</b>						
A.1	2 804 000		2 804 000	164 500	2 968 500	1,9 %	2,1 %
A.2	1 891 500	(2 800)	1 888 700	30 400	1 919 100	1,3 %	1,3 %
<b>Total partiel</b>	<b>4 695 500</b>	<b>(2 800)</b>	<b>4 692 700</b>	<b>194 900</b>	<b>4 887 600</b>	<b>3,2 %</b>	<b>3,4 %</b>
B	<b>DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE</b>						
B.1	7 841 616	(38 306)	7 803 310	142 860	7 946 170	5,3 %	5,5 %
B.2	1 777 800		1 777 800	24 200	1 802 000	1,2 %	1,2 %
B.3	1 025 600		1 025 600	13 800	1 039 400	0,7 %	0,7 %
B.4	1 559 400		1 559 400	18 000	1 577 400	1,1 %	1,1 %
B.5	58 700		58 700	1 000	59 700	0,0 %	0,0 %
<b>Total partiel</b>	<b>12 263 116</b>	<b>(38 306)</b>	<b>12 224 810</b>	<b>199 860</b>	<b>12 424 670</b>	<b>8,3 %</b>	<b>8,6 %</b>
C	<b>CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE</b>						
C.1	21 018 309	(2 061 995)	18 956 314	235 789	19 192 103	14,3 %	13,3 %
C.2	14 286 332	(1 438 849)	12 847 483	190 140	13 037 623	9,7 %	9,0 %
C.3	21 776 398	(3 740 067)	18 036 331	260 949	18 297 280	14,8 %	12,6 %
C.4	14 133 451	(1 250 118)	12 883 333	203 730	13 087 063	9,6 %	9,0 %
C.5	10 945 200	(385 600)	10 559 600	426 500	10 986 100	7,4 %	7,6 %
<b>Total partiel</b>	<b>82 159 690</b>	<b>(8 876 629)</b>	<b>73 283 061</b>	<b>1 317 108</b>	<b>74 600 169</b>	<b>55,8 %</b>	<b>51,6 %</b>
D	<b>SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>						
D.1	4 562 100	(6 700)	4 555 400	100 600	4 656 000	3,1 %	3,2 %
D.2	5 357 600		5 357 600	189 100	5 546 700	3,6 %	3,8 %
D.3	6 862 600	(70 100)	6 792 500	228 200	7 020 700	4,7 %	4,9 %
D.4	4 434 880	(14 980)	4 419 900	117 900	4 537 800	3,0 %	3,1 %
D.5	4 416 820	1 484 980	5 901 800	119 400	6 021 200	3,0 %	4,2 %
D.6	1 158 300	(10 000)	1 148 300	30 400	1 178 700	0,8 %	0,8 %
<b>Total partiel</b>	<b>26 792 300</b>	<b>1 383 200</b>	<b>28 175 500</b>	<b>785 600</b>	<b>28 961 100</b>	<b>18,2 %</b>	<b>20,0 %</b>
F	<b>COÛTS INDIRECTS</b>						
F.1	21 340 407	1 745 353	23 085 760	732 000	23 817 760	14,5 %	16,5 %
<b>Total partiel</b>	<b>21 340 407</b>	<b>1 745 353</b>	<b>23 085 760</b>	<b>732 000</b>	<b>23 817 760</b>	<b>14,5 %</b>	<b>16,5 %</b>
<b>TOTAL, dépenses (hors grand programme E)</b>	<b>147 251 013</b>	<b>(5 789 182)</b>	<b>141 461 831</b>	<b>3 229 468</b>	<b>144 691 299</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
E	<b>GESTION DES BÂTIMENTS</b>						
E.1	53 101 900	(1 694 900)	51 407 000	1 596 600	53 003 600	96,4 %	96,3 %
E.2	1 989 400		1 989 400	67 800	2 057 200	3,6 %	3,7 %
<b>TOTAL, dépenses (grand programme E)</b>	<b>55 091 300</b>	<b>(1 694 900)</b>	<b>53 396 400</b>	<b>1 664 400</b>	<b>55 060 800</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(Suite page suivante)

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé de 2014-2015 <sup>a</sup>	Accroissement des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	Actualisation aux prix de 2016-2017	Ressources nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017	Pourcentage du montant total du budget		
	1	2	3	4	5	2014-2015	2016-2017	
<b>Recettes</b>								
A	ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	290 200	290 200		290 200	8,3 %	11,5 %	
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	226 200	226 200		226 200	6,4 %	9,0 %	
C.3	Protection de l'environnement	334 200	334 200		334 200	9,5 %	13,3 %	
C.4	Services transversaux	59 600	59 600		59 600	1,7 %	2,4 %	
C.5	Appui aux opérations hors Siège	1 521 300	1 521 300		1 521 300	43,4 %	60,4 %	
<b>Total partiel</b>		<b>2 431 500</b>	<b>2 431 500</b>		<b>2 431 500</b>	<b>69,3 %</b>	<b>96,6 %</b>	
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
F	COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
Recettes accessoires	1 076 000	(989 200)	86 800		86 800	30,7 %	3,4 %	
<b>TOTAL, recettes (hors grand programme E)</b>	<b>3 507 500</b>	<b>(989 200)</b>	<b>2 518 300</b>		<b>2 518 300</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments	53 101 900	(1 694 900)	51 407 000	1 596 600	53 003 600	96,4 %	96,3 %
E.2	Gestion conjointe des bâtiments	1 989 400		1 989 400	67 800	2 057 200	3,6 %	3,7 %
<b>TOTAL, recettes (grand programme E)</b>	<b>55 091 300</b>	<b>(1 694 900)</b>	<b>53 396 400</b>	<b>1 664 400</b>	<b>55 060 800</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL, Montant net</b>	<b>143 743 513</b>	<b>(4 799 982)</b>	<b>138 943 531</b>	<b>3 229 468</b>	<b>142 172 999</b>			

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A  
Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes  
par grand programme et programme  
(en euros)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage		
	approuvé de 2014-2015 <sup>a</sup>	des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017	2014-2015	2016-2017	
	1	2	3	4	5	6	7	
<b>Dépenses</b>								
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.1	Réunions des organes directeurs	89 000	89 000	1 800	90 800	0,3 %	0,3 %	
	<b>Total partiel</b>	<b>89 000</b>	<b>89 000</b>	<b>1 800</b>	<b>90 800</b>	<b>0,3 %</b>	<b>0,3 %</b>	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.3	Services juridiques	279 300	279 300	(200)	279 100	0,9 %	0,8 %	
	<b>Total partiel</b>	<b>279 300</b>	<b>279 300</b>	<b>(200)</b>	<b>279 100</b>	<b>0,9 %</b>	<b>0,8 %</b>	
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée	5 962 135	770 970	6 733 105	224 150	6 957 255	18,2 %	20,4 %
C.2	Renforcement de la compétitivité économique	6 685 190	(436 990)	6 248 200	148 360	6 396 560	20,4 %	18,8 %
C.3	Protection de l'environnement	11 022 135	7 595	11 029 730	291 435	11 321 165	33,6 %	33,2 %
C.4	Services transversaux	3 141 740	7 525	3 149 265	91 755	3 241 020	9,6 %	9,5 %
C.5	Appui aux opérations hors Siège	963 300	(101 400)	861 900	45 900	907 800	2,9 %	2,7 %
	<b>Total partiel</b>	<b>27 774 500</b>	<b>247 700</b>	<b>28 022 200</b>	<b>801 600</b>	<b>28 823 800</b>	<b>84,6 %</b>	<b>84,6 %</b>
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
D.1	Gestion des ressources humaines	1 549 200		1 549 200	81 700	1 630 900	4,7 %	4,8 %
D.2	Services financiers	2 020 700		2 020 700	92 800	2 113 500	6,2 %	6,2 %
D.3	Achats et logistique	1 106 700		1 106 700	21 400	1 128 100	3,4 %	3,3 %
	<b>Total partiel</b>	<b>4 676 600</b>		<b>4 676 600</b>	<b>195 900</b>	<b>4 872 500</b>	<b>14,2 %</b>	<b>14,3 %</b>
F	COÛTS INDIRECTS							
	<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>
<b>TOTAL, dépenses (hors grand programme E)</b>		<b>32 819 400</b>	<b>247 700</b>	<b>33 067 100</b>	<b>999 100</b>	<b>34 066 200</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
<b>TOTAL, dépenses (Grand programme E)</b>								

(Suite page suivante)

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget	Accroissement	Ressources	Actualisation	Ressources	Pourcentage		
	approuvé de 2014-2015 <sup>a</sup>	des ressources en 2016-2017 aux prix de 2014-2015	nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2014-2015	aux prix de 2016-2017	nécessaires pour 2016-2017 aux prix de 2016-2017	2014-2015	2016-2017	
	1	2	3	4	5	6	7	
<b>Recettes</b>								
A	ORGANES DIRECTEURS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
F	COÛTS INDIRECTS							
<b>Total partiel</b>						<b>0,0 %</b>	<b>0,0 %</b>	
Recettes accessoires	53 800	247 700	301 500		301 500	100,0 %	100,0 %	
<b>TOTAL, recettes (hors grand programme E)</b>	<b>53 800</b>	<b>247 700</b>	<b>301 500</b>		<b>301 500</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
<b>TOTAL, recettes (Grand programme E)</b>								
<b>TOTAL GÉNÉRAL, Montant net</b>	<b>32 765 600</b>		<b>32 765 600</b>	<b>999 100</b>	<b>33 764 700</b>			

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

## Annexe B

Tableau 1: Budgets ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux prix de 2014-2015 (en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et de la communication		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017
	<b>A</b>	<b>ORGANES DIRECTEURS</b>														
A.1	81 800	81 800	24 700	24 700	2 786 500	2 786 500					2 893 000	2 893 000			2 893 000	2 893 000
A.2	1 771 600	1 771 600	33 800	31 000	86 100	86 100					1 891 500	1 888 700			1 891 500	1 888 700
<b>Total partiel</b>	<b>1 853 400</b>	<b>1 853 400</b>	<b>58 500</b>	<b>55 700</b>	<b>2 872 600</b>	<b>2 872 600</b>					<b>4 784 500</b>	<b>4 781 700</b>			<b>4 784 500</b>	<b>4 781 700</b>
<b>B</b>	<b>DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE</b>															
B.1	6 244 460	6 208 910	696 256	710 200	718 100	730 100	182 800	154 100			7 841 616	7 803 310			7 841 616	7 803 310
B.2	1 739 700	1 739 700	25 100	25 100	13 000	13 000					1 777 800	1 777 800			1 777 800	1 777 800
B.3	1 280 800	1 280 800	8 300	8 300	15 800	15 800					1 304 900	1 304 900			1 304 900	1 304 900
B.4	1 462 900	1 464 100	80 900	83 500	4 400	4 400	11 200	7 400			1 559 400	1 559 400			1 559 400	1 559 400
B.5	40 000	40 000	16 700	16 700	2 000	2 000					58 700	58 700			58 700	58 700
<b>Total partiel</b>	<b>10 767 860</b>	<b>10 733 510</b>	<b>827 256</b>	<b>843 800</b>	<b>753 300</b>	<b>765 300</b>	<b>194 000</b>	<b>161 500</b>			<b>12 542 416</b>	<b>12 504 110</b>			<b>12 542 416</b>	<b>12 504 110</b>
<b>C</b>	<b>CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE</b>															
C.1	19 858 255	21 985 705	184 700	184 600	102 300	95 500			6 835 189	3 423 614	26 980 444	25 689 419	(290 200)	(290 200)	26 690 244	25 399 219
C.2	18 765 185	16 953 780	285 500	285 300	125 200	124 800			1 795 637	1 731 803	20 971 522	19 095 683	(226 200)	(226 200)	20 745 322	18 869 483
C.3	25 671 320	23 745 069	711 400	1 556 800	1 711 380	1 067 900			4 704 433	2 696 292	32 798 533	29 066 061	(334 200)	(334 200)	32 464 333	28 731 861
C.4	14 686 580	13 789 495	985 100	1 005 300	779 297	735 300	3 000	17 600	821 214	484 903	17 275 191	16 032 598	(59 600)	(59 600)	17 215 591	15 972 998
C.5	4 931 900	4 930 100	943 000	505 000	5 011 600	5 233 000	1 022 000	753 400			11 908 500	11 421 500	(1 521 300)	(1 521 300)	10 387 200	9 900 200
<b>Total partiel</b>	<b>83 913 240</b>	<b>81 404 149</b>	<b>3 109 700</b>	<b>3 537 000</b>	<b>7 729 777</b>	<b>7 256 500</b>	<b>1 025 000</b>	<b>771 000</b>	<b>14 156 473</b>	<b>8 336 612</b>	<b>109 934 190</b>	<b>101 305 261</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>107 502 690</b>	<b>98 873 761</b>
<b>D</b>	<b>SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>															
D.1	6 065 600	6 059 600	38 500	37 800	7 200	7 200					6 111 300	6 104 600			6 111 300	6 104 600
D.2	7 337 100	7 322 700	33 900	23 900	7 300	31 700					7 378 300	7 378 300			7 378 300	7 378 300
D.3	5 965 400	5 958 000	26 600	38 000	884 300	883 200	1 093 000	1 020 000			7 969 300	7 899 200			7 969 300	7 899 200
D.4	2 403 900	2 403 900	14 200	14 200	103 000	83 000	1 913 780	1 918 800			4 434 880	4 419 900			4 434 880	4 419 900
D.5	1 766 500	1 754 000	8 300	20 000		200	2 642 020	4 127 600			4 416 820	5 901 800			4 416 820	5 901 800
D.6	1 079 300	1 079 300	69 600	59 600	9 400	9 400					1 158 300	1 148 300			1 158 300	1 148 300
<b>Total partiel</b>	<b>24 617 800</b>	<b>24 577 500</b>	<b>191 100</b>	<b>193 500</b>	<b>1 011 200</b>	<b>1 014 700</b>	<b>5 648 800</b>	<b>7 066 400</b>			<b>31 468 900</b>	<b>32 852 100</b>			<b>31 468 900</b>	<b>32 852 100</b>
<b>F</b>	<b>COÛTS INDIRECTS</b>															
F.1	5 629 920	5 827 520			15 063 087	16 610 840	647 400	647 400			21 340 407	23 085 760			21 340 407	23 085 760
<b>Total partiel</b>	<b>5 629 920</b>	<b>5 827 520</b>			<b>15 063 087</b>	<b>16 610 840</b>	<b>647 400</b>	<b>647 400</b>			<b>21 340 407</b>	<b>23 085 760</b>			<b>21 340 407</b>	<b>23 085 760</b>
Recettes accessoires													(1 129 800)	(388 300)	(1 129 800)	(388 300)
<b>TOTAL (hors grand programme E)</b>	<b>126 782 220</b>	<b>124 396 079</b>	<b>4 186 556</b>	<b>4 630 000</b>	<b>27 429 964</b>	<b>28 519 940</b>	<b>7 515 200</b>	<b>8 646 300</b>	<b>14 156 473</b>	<b>8 336 612</b>	<b>180 070 413</b>	<b>174 528 931</b>	<b>(3 561 300)</b>	<b>(2 819 800)</b>	<b>176 509 113</b>	<b>171 709 131</b>
<b>E</b>	<b>GESTION DES BÂTIMENTS</b>															
E.1	16 644 800	16 660 000	20 000	24 000	36 437 100	34 723 000					53 101 900	51 407 000	(53 101 900)	(51 407 000)		
E.2	440 600	650 400			1 548 800	1 339 000					1 989 400	1 989 400	(1 989 400)	(1 989 400)		
<b>TOTAL (Grand programme E)</b>	<b>17 085 400</b>	<b>17 310 400</b>	<b>20 000</b>	<b>24 000</b>	<b>37 985 900</b>	<b>36 062 000</b>					<b>55 091 300</b>	<b>53 396 400</b>	<b>(55 091 300)</b>	<b>(53 396 400)</b>		

**Annexe B**  
**Tableau 2: Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense,**  
**aux prix de 2014-2015**  
**(en euros)**

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et de la communication		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017
<b>A</b>	<b>ORGANES DIRECTEURS</b>															
A.1	81 800	81 800	24 700	24 700	2 697 500	2 697 500					2 804 000	2 804 000			2 804 000	2 804 000
A.2	1 771 600	1 771 600	33 800	31 000	86 100	86 100					1 891 500	1 888 700			1 891 500	1 888 700
	<b>1 853 400</b>	<b>1 853 400</b>	<b>58 500</b>	<b>55 700</b>	<b>2 783 600</b>	<b>2 783 600</b>					<b>4 695 500</b>	<b>4 692 700</b>			<b>4 695 500</b>	<b>4 692 700</b>
<b>B</b>	<b>DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE</b>															
B.1	6 244 460	6 208 910	696 256	710 200	718 100	730 100	182 800	154 100			7 841 616	7 803 310			7 841 616	7 803 310
B.2	1 739 700	1 739 700	25 100	25 100	13 000	13 000					1 777 800	1 777 800			1 777 800	1 777 800
B.3	1 001 500	1 001 500	8 300	8 300	15 800	15 800					1 025 600	1 025 600			1 025 600	1 025 600
B.4	1 462 900	1 464 100	80 900	83 500	4 400	4 400	11 200	7 400			1 559 400	1 559 400			1 559 400	1 559 400
B.5	40 000	40 000	16 700	16 700	2 000	2 000					58 700	58 700			58 700	58 700
	<b>10 488 560</b>	<b>10 454 210</b>	<b>827 256</b>	<b>843 800</b>	<b>753 300</b>	<b>765 300</b>	<b>194 000</b>	<b>161 500</b>			<b>12 263 116</b>	<b>12 224 810</b>			<b>12 263 116</b>	<b>12 224 810</b>
<b>C</b>	<b>CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE</b>															
C.1	14 030 620	15 387 000	50 200	50 200	102 300	95 500			6 835 189	3 423 614	21 018 309	18 956 314	(290 200)	(290 200)	20 728 109	18 666 114
C.2	12 343 795	10 969 180	21 700	21 700	125 200	124 800			1 795 637	1 731 803	14 286 332	12 847 483	(226 200)	(226 200)	14 060 132	12 621 283
C.3	16 860 185	14 612 139	37 700	492 300	174 080	235 600			4 704 433	2 696 292	21 776 398	18 036 331	(334 200)	(334 200)	21 442 198	17 702 131
C.4	12 001 040	11 081 830	528 900	563 700	779 297	735 300	3 000	17 600	821 214	484 903	14 133 451	12 883 333	(59 600)	(59 600)	14 073 851	12 823 733
C.5	3 968 600	4 068 200	943 000	505 000	5 011 600	5 233 000	1 022 000	753 400			10 945 200	10 559 600	(1 521 300)	(1 521 300)	9 423 900	9 038 300
	<b>59 204 240</b>	<b>56 118 349</b>	<b>1 581 500</b>	<b>1 632 900</b>	<b>6 192 477</b>	<b>6 424 200</b>	<b>1 025 000</b>	<b>771 000</b>	<b>14 156 473</b>	<b>8 336 612</b>	<b>82 159 690</b>	<b>73 283 061</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>(2 431 500)</b>	<b>79 728 190</b>	<b>70 851 561</b>
<b>D</b>	<b>SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>															
D.1	4 516 400	4 510 400	38 500	37 800	7 200	7 200					4 562 100	4 555 400			4 562 100	4 555 400
D.2	5 316 400	5 302 000	33 900	23 900	7 300	31 700					5 357 600	5 357 600			5 357 600	5 357 600
D.3	4 858 700	4 851 300	26 600	38 000	884 300	883 200	1 093 000	1 020 000			6 862 600	6 792 500			6 862 600	6 792 500
D.4	2 403 900	2 403 900	14 200	14 200	103 000	83 000	1 913 780	1 918 800			4 434 880	4 419 900			4 434 880	4 419 900
D.5	1 766 500	1 754 000	8 300	20 000		200	2 642 020	4 127 600			4 416 820	5 901 800			4 416 820	5 901 800
D.6	1 079 300	1 079 300	69 600	59 600	9 400	9 400					1 158 300	1 148 300			1 158 300	1 148 300
	<b>19 941 200</b>	<b>19 900 900</b>	<b>191 100</b>	<b>193 500</b>	<b>1 011 200</b>	<b>1 014 700</b>	<b>5 648 800</b>	<b>7 066 400</b>			<b>26 792 300</b>	<b>28 175 500</b>			<b>26 792 300</b>	<b>28 175 500</b>
<b>F</b>	<b>COÛTS INDIRECTS</b>															
F.1	5 629 920	5 827 520			15 063 087	16 610 840	647 400	647 400			21 340 407	23 085 760			21 340 407	23 085 760
	<b>5 629 920</b>	<b>5 827 520</b>			<b>15 063 087</b>	<b>16 610 840</b>	<b>647 400</b>	<b>647 400</b>			<b>21 340 407</b>	<b>23 085 760</b>			<b>21 340 407</b>	<b>23 085 760</b>
	Recettes accessoires												(1 076 000)	(86 800)	(1 076 000)	(86 800)
<b>TOTAL (hors grand programme E)</b>	<b>97 117 320</b>	<b>94 154 379</b>	<b>2 658 356</b>	<b>2 725 900</b>	<b>25 803 664</b>	<b>27 598 640</b>	<b>7 515 200</b>	<b>8 646 300</b>	<b>14 156 473</b>	<b>8 336 612</b>	<b>147 251 013</b>	<b>141 461 831</b>	<b>(3 507 500)</b>	<b>(2 518 300)</b>	<b>143 743 513</b>	<b>138 943 531</b>
<b>E</b>	<b>GESTION DES BÂTIMENTS</b>															
E.1	16 644 800	16 660 000	20 000	24 000	36 437 100	34 723 000					53 101 900	51 407 000	(53 101 900)	(51 407 000)		
E.2	440 600	650 400			1 548 800	1 339 000					1 989 400	1 989 400	(1 989 400)	(1 989 400)		
	<b>17 085 400</b>	<b>17 310 400</b>	<b>20 000</b>	<b>24 000</b>	<b>37 985 900</b>	<b>36 062 000</b>					<b>55 091 300</b>	<b>53 396 400</b>	<b>(55 091 300)</b>	<b>(53 396 400)</b>		

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

**Annexe B**  
**Tableau 3: Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense,**  
**aux prix de 2014-2015**  
**(en euros)**

Programme	Dépenses de personnel		Voyages autorisés		Dépenses de fonctionnement		Technologies de l'information et de la communication		Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires			
	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017	2014 - 2015 <sup>a</sup>	2016 - 2017		
<b>A</b>	<b>ORGANES DIRECTEURS</b>																	
A.1	Réunions des organes directeurs				89 000	89 000			89 000	89 000			89 000	89 000				
	<b>Total partiel</b>				<b>89 000</b>	<b>89 000</b>			<b>89 000</b>	<b>89 000</b>			<b>89 000</b>	<b>89 000</b>				
<b>B</b>	<b>DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE</b>																	
B.3	Services juridiques				279 300	279 300			279 300	279 300			279 300	279 300				
	<b>Total partiel</b>				<b>279 300</b>	<b>279 300</b>			<b>279 300</b>	<b>279 300</b>			<b>279 300</b>	<b>279 300</b>				
<b>C</b>	<b>CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE</b>																	
C.1	Création d'une prospérité partagée				5 827 635	6 598 705	134 500	134 400			5 962 135	6 733 105			5 962 135	6 733 105		
C.2	Renforcement de la compétitivité économique				6 421 390	5 984 600	263 800	263 600			6 685 190	6 248 200			6 685 190	6 248 200		
C.3	Protection de l'environnement				8 811 135	9 132 930	673 700	1 064 500	1 537 300	832 300	11 022 135	11 029 730			11 022 135	11 029 730		
C.4	Services transversaux				2 685 540	2 707 665	456 200	441 600			3 141 740	3 149 265			3 141 740	3 149 265		
C.5	Appui aux opérations hors Siège				963 300	861 900					963 300	861 900			963 300	861 900		
	<b>Total partiel</b>				<b>24 709 000</b>	<b>25 285 800</b>	<b>1 528 200</b>	<b>1 904 100</b>	<b>1 537 300</b>	<b>832 300</b>	<b>27 774 500</b>	<b>28 022 200</b>			<b>27 774 500</b>	<b>28 022 200</b>		
<b>D</b>	<b>SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME</b>																	
D.1	Gestion des ressources humaines				1 549 200	1 549 200					1 549 200	1 549 200			1 549 200	1 549 200		
D.2	Services financiers				2 020 700	2 020 700					2 020 700	2 020 700			2 020 700	2 020 700		
D.3	Achats et logistique				1 106 700	1 106 700					1 106 700	1 106 700			1 106 700	1 106 700		
	<b>Total partiel</b>				<b>4 676 600</b>	<b>4 676 600</b>					<b>4 676 600</b>	<b>4 676 600</b>			<b>4 676 600</b>	<b>4 676 600</b>		
<b>F</b>	<b>COÛTS INDIRECTS</b>																	
	<b>Total partiel</b>																	
	Recettes accessoires												(53 800)	(301 500)	(53 800)	(301 500)		
	<b>TOTAL (hors grand programme E)</b>				<b>29 664 900</b>	<b>30 241 700</b>	<b>1 528 200</b>	<b>1 904 100</b>	<b>1 626 300</b>	<b>921 300</b>			<b>32 819 400</b>	<b>33 067 100</b>	<b>(53 800)</b>	<b>(301 500)</b>	<b>32 765 600</b>	<b>32 765 600</b>
<b>E</b>	<b>GESTION DES BÂTIMENTS</b>																	
	<b>TOTAL (Grand programme E)</b>																	

<sup>a</sup> Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe C  
Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux				
	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total		
	1	2	3	4	5	6		
A	ORGANES DIRECTEURS							
A.2	Secrétariat des organes directeurs et relations avec les États Membres		5,00		5,00	3,00	3,00	
	<b>Total partiel</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1	Direction exécutive et gestion stratégique		11,55		11,55	11,00	11,00	
B.2	Évaluation		4,00		4,00	3,00	3,00	
B.3	Services juridiques		2,00	1,00	3,00	2,00	2,00	
B.4	Contrôle interne		4,00		4,00	2,00	2,00	
	<b>Total partiel</b>		<b>21,55</b>	<b>1,00</b>	<b>22,55</b>	<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>
C	CADRE DE PROGRAMMATION THÉMATIQUE: VERS UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INCLUSIF ET DURABLE							
C.1	Création d'une prospérité partagée		43,40	24,60	68,00	20,10	10,50	30,60
C.2	Renforcement de la compétitivité économique		28,60	23,65	52,25	18,70	4,65	23,35
C.3	Protection de l'environnement		42,95	25,20	68,15	19,80	15,65	35,45
C.4	Services transversaux		28,50	9,55	38,05	12,40	4,20	16,60
C.5	Appui aux opérations hors Siège					65,00	17,00	82,00
	<b>Total partiel</b>		<b>143,45</b>	<b>83,00</b>	<b>226,45</b>	<b>136,00</b>	<b>52,00</b>	<b>188,00</b>
D	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
D.1	Gestion des ressources humaines		9,00	1,00	10,00	10,00	9,00	19,00
D.2	Services financiers		9,00	2,00	11,00	20,00	10,00	30,00
D.3	Achats et logistique		7,00	3,00	10,00	20,00	2,00	22,00
D.4	Gestion de l'information et de la communication		5,00		5,00	8,00		8,00
D.5	Appui aux processus et aux systèmes		5,00		5,00	4,00		4,00
D.6	Direction et gestion		2,00		2,00	3,00		3,00
	<b>Total partiel</b>		<b>37,00</b>	<b>6,00</b>	<b>43,00</b>	<b>65,00</b>	<b>21,00</b>	<b>86,00</b>
F	COÛTS INDIRECTS							
	<b>Total partiel</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL (hors grand programme E)</b>		<b>207,00</b>	<b>90,00</b>	<b>297,00</b>	<b>222,00</b>	<b>73,00</b>	<b>295,00</b>
E	GESTION DES BÂTIMENTS							
E.1	Gestion commune des bâtiments		6,00		6,00	102,00		102,00
E.2	Gestion conjointe des bâtiments					4,00		4,00
	<b>TOTAL (Grand programme E)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>106,00</b>	<b>0,00</b>	<b>106,00</b>